



COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME DE DESARMEMENT,  
DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION  
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



## STRATEGIE NATIONALE DE REINTEGRATION DES EX - COMBATTANTS DES GROUPES POLITICO- MILITAIRES SIGNATAIRES DE L'ACCORD DE PAIX GLOBAL DE LIBREVILLE

---



# TABLE DES MATIERES

---

<b>SIGLE ET ABREVIATION</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
1.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	6
1.2. CONTEXTE ECONOMIQUE.....	6
1.3. CONTEXTE HUMANITAIRE ET SECURITAIRE .....	6
1.4. JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE .....	8
<b>2. LEÇONS APPRISSES DES PRECEDENTS PROGRAMMES DDR</b> .....	<b>9</b>
<b>3. DEFIS DE LA REINTEGRATION</b> .....	<b>9</b>
3.1. <i>Restaurer l'autorité de l'Etat et promouvoir l'Etat de droit et la gouvernance locale</i> .....	9
3.2. <i>Relancer l'économie et réhabiliter les infrastructures sociales dans les zones post conflits</i> .....	9
3.3. <i>Rétablir la sécurité, renforcer la sécurité communautaire et enlever les barrières illégales</i> .....	10
3.4. <i>Lier la réintégration au programme de réforme du secteur de la sécurité</i> .....	10
<b>4. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>10</b>
4.1. OBJECTIF PRINCIPAL .....	11
4.2. COMPOSANTES ET OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA REINTEGRATION .....	11
4.2.1. TRAVAUX A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE(THIMO) .....	11
4.2.2. <i>Réintégration économique</i> .....	14
4.2.3. <i>Réintégration sociale</i> .....	15
4.2.4. <i>Réintégration dans les Forces de Défense et de Sécurité et lien avec la Réforme du Secteur</i> .....	17
4.2.5. <i>Réintégration politique</i> .....	18
4.2.6. <i>Genre et réintégration</i> .....	19
<b>5. ELIGIBILITE AU PROGRAMME</b> .....	<b>20</b>
<b>6. PROFIL SOCIO ECONOMIQUE DES COMBATTANTS ET</b> .....	<b>21</b>
<b>CARTOGRAPHIE DES OPPORTUNITES POUR LA REINTEGRATION</b> .....	<b>21</b>
<b>7. COORDINATION ET ETABLISSEMENT DES LIENS AVEC D'AUTRES</b> .....	<b>24</b>
<b>PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>24</b>
<b>8. INFORMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION</b> .....	<b>24</b>
<b>9. PROCESSUS DE LA REINTEGRATION</b> .....	<b>25</b>
9.1. VALIDATION DES BENEFICIAIRES ET MISE A JOUR DE LA BASE DE DONNEES .....	25
9.2. CONSEIL, ORIENTATION ET ENQUETE SUR LES OPTIONS DE REINTEGRATION .....	26
9.3. ÉTABLISSEMENT D'UN PROFIL DEFINITIF ET DES ACTIVITES SELON L'ENQUETE .....	26
9.4. ÉVALUATION DES CAPACITES OPERATIONNELLES DES PARTENAIRES POTENTIELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME .....	27
9.5. DEFINITION DES CRITERES POUR LA SELECTION DES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DE LA REINTEGRATION .....	27
DE LA REINTEGRATION.....	27
<b>10. STRATEGIE DE SORTIE DU PROGRAMME DE REINTEGRATION</b> .....	<b>27</b>
<b>11. ARRANGEMENT DE GESTION, ROLE ET RESPONSABILITE DES ACTEURS</b> .....	<b>28</b>
11.2. LE COMITE DE SELECTION DES PROJETS, APPEL A PROPOSITION ET ETABLISSEMENT DES CONTRATS .....	28
12. RESSOURCES FINANCIERES .....	30
12.1. RESSOURCES DISPONIBLES .....	31
12.5. MODALITES DE GESTION FINANCIERE .....	32
13. GESTION DE L'INFORMATION, REPORTING, SUIVI ET EVALUATION .....	32
13.1. GESTION DE L'INFORMATION .....	32
13.2. REPORTING, SUIVI ET EVALUATION .....	32

## SIGLE ET ABREVIATION

<b>ACFPE</b>	Agence Centrafricaine de Formation Professionnelle et d'Emploi
<b>ALPC</b>	Armes Légères et Petit Calibre
<b>APR</b>	Annual Progress Report / Rapport annuel de Progrès
<b>APRD</b>	Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BINUCA</b>	Bureau Intégré des Nations Unies en Centrafrique
<b>CdP</b>	Comité de Pilotage
<b>CLAP</b>	Comité Local d'Approbation de Projet
<b>CLD</b>	Comité Local de Développement
<b>CLDDR</b>	Comité Local de Désarmement, Démobilisation et Réintégration
<b>CLP</b>	Comité Local de Paix
<b>CPAP</b>	Plan d'Action du Programme Pays
<b>CREF</b>	Centre Régional d'Education et de Formation
<b>DDR</b>	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
<b>DEX</b>	Direct Execution (Exécution directe)
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>FACA</b>	Forces Armées Centrafricaines
<b>FDPC</b>	Front Démocratique du Peuple Centrafricain
<b>GoRCA</b>	Gouvernement Centrafricain
<b>HCR</b>	Haut Commissariat aux Réfugiés
<b>HCJPN</b>	Haut Commissariat à la Jeunesse Pionnière Centrafricaine
<b>IDDRS</b>	International Disarmament, Demobilisation and Reintegration Standards
<b>LRA</b>	Lord's Resistance Army
<b>MILOBS</b>	Military Observers/ Observateurs militaires
<b>MLCJ</b>	Mouvement des Libérateurs Centrafricains pour la Justice
<b>MICOPAX</b>	Mission de Consolidation de la Paix en Centrafrique
<b>MINURCAT</b>	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad
<b>OIM</b>	Organisation Internationale de Migration
<b>ONG</b>	Organisation Non-Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PBF</b>	Peace Building Fund (Fonds de Consolidation de la Paix)
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPTTE</b>	Pays Pauvre Très Endetté
<b>PRAC</b>	Projet de Réinsertion et d'Appui aux Communautés
<b>PTA</b>	Plan de Travail annuel
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>RNDH</b>	Rapport National sur le Développement Humain
<b>RSS</b>	Réforme du Secteur de la Sécurité
<b>RSSG</b>	Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en RCA
<b>THIMO</b>	Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre
<b>UFR</b>	Union des Forces Républicaines
<b>UFDR</b>	Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement
<b>UdG</b>	Unité de Gestion
<b>UGP</b>	Unité de Gestion du Projet
<b>UGPC</b>	Unité Gouvernance et Prévention des Crises
<b>IST/VIH/SIDA</b>	Infection Sexuellement Transmissible/Virus d'Immunodéficience Acquis/ Sida
<b>XC</b>	Ex-Combattants

## INTRODUCTION

---

En application de l'Accord de Paix Global de Libreville (APGL) signé le 21 juin 2008 entre l'État Centrafricain et les Groupes Politico - Militaires (GPM) dans le cadre du processus de consolidation de la paix en République Centrafricaine(RCA), le programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration ( DDR ) qui est l'un des piliers de cet accord, vise à désarmer et à démobiliser environ 8,000 éléments des cinq ( 5) principaux groupes signataires et à lancer des programmes de réintégration afin de leur permettre d' accéder au statut civil et d'obtenir un emploi ou une activité génératrice de revenus. Ce programme pourra éventuellement prendre en compte la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP) après la signature d'un accord de paix avec le Gouvernement Centrafricain dont l'effectif des démobilisés pourra s'augmenter.

La stratégie nationale de réintégration qui intègre le processus de développement global du pays, est une responsabilité nationale. Elle a été conçue sur la base de l'Etude socio-économique des zones d'intervention du programme réalisée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Atlas du profil socio – sécuritaire du Nord - Ouest et des stratégies de réinsertion sociale et professionnelle des ex – combattants, élaboré par l'Union Européenne. Cette stratégie sera mise en œuvre à travers deux approches : (I) l'approche individuelle qui vise la formation et le renforcement des capacités des ex-combattants en vue de leur favoriser des moyens durables d'auto développement, (ii) et l'approche communautaire qui vise les communautés d'accueil des ex-combattants.

En effet, la stratégie vise à formuler des orientations afin d'offrir aux ex-combattants des mouvements politico-militaires des opportunités de réinsertion socio-économique viables dans la vie civile. Ceci leur permettra de gagner dignement leur vie dans un cadre paisible et sécurisé, et contribuera au renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale par la mise en œuvre de projets durables dans une perspective de relèvement communautaire.

L'objectif global du programme de réintégration est la restauration de la paix, en rétablissant la sécurité locale et nationale et en offrant des opportunités viables aux ex-combattants dans le cadre du développement global du pays. Le programme impliquera aussi les autres membres de la communauté d'accueil des ex-combattants afin de leur permettre de tirer profit des acquis dudit programme. La participation des femmes et des personnes vulnérables sera aussi une condition nécessaire à la réussite du programme.

A cet effet, l'implication de la communauté dans le processus de sélection des bénéficiaires autres que les ex-combattants sera assurée afin de garantir la transparence et la pérennisation du programme. Toutefois, après orientation des ex-combattants, ils choisiront des activités économiques spécifiques en fonction de leurs besoins et capacités de mise en œuvre.

La stratégie comprend cinq (5) composantes :

- Les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) ;
- La réintégration économique ;
- La réintégration sociale ;
- La réintégration dans les Forces de Défenses et de Sécurité en liaison avec la RSS ;
- La réintégration politique;
- Le Genre et la réintégration.

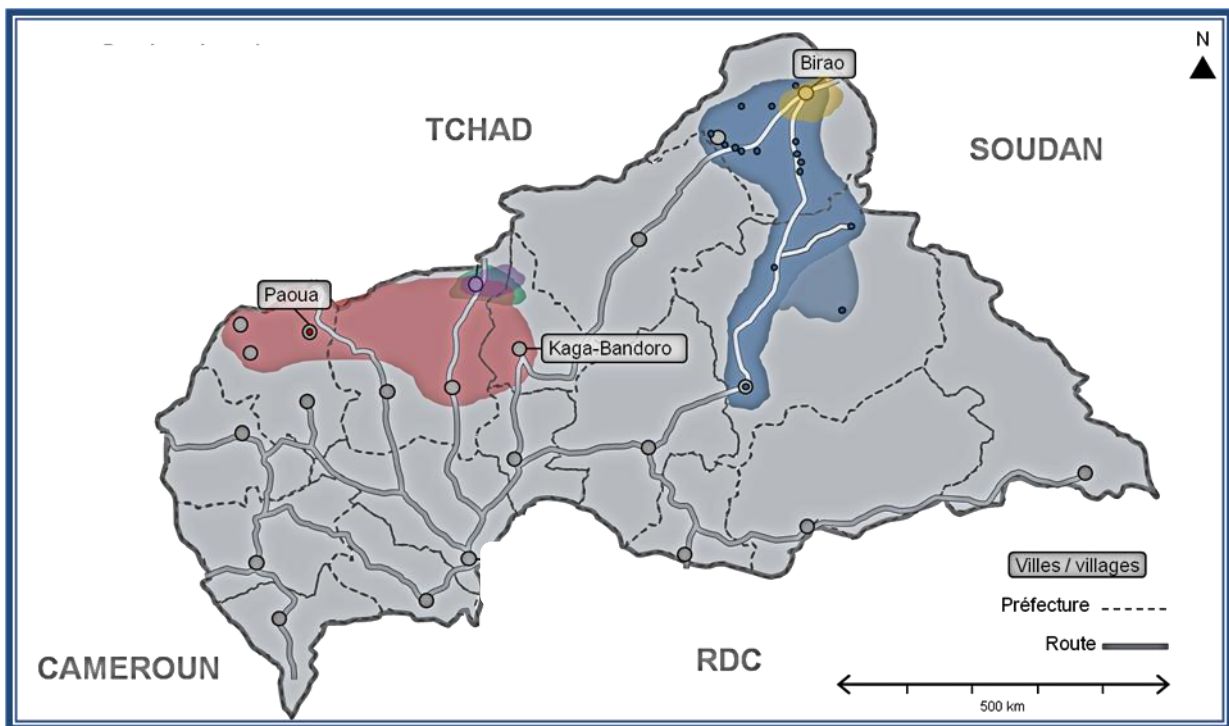
Celle – ci prend aussi en compte l'ensemble des problématiques transversales (IST/VIH-SIDA, alphabétisation, personnes vulnérables, femmes associées aux forces et groupes armés).

Cette stratégie sera mise en œuvre sous la coordination du Ministère en charge du DDR et exécutée par un organe de mise en œuvre avec l'implication de tous les signataires de l'APGL, des services techniques de l'Etat et des partenaires au développement.

L'organe de Gestion mettra en place un système de suivi et évaluation qui apportera une contribution déterminante à l'efficacité du programme et permettra de tirer des enseignements du processus en vue d'assurer la transparence vis-à-vis de tous les partenaires. La mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation sera essentielle pour assurer une mise en œuvre harmonieuse et efficace du programme afin d'atteindre les résultats attendus.

Cette stratégie sera mise en œuvre dans les zones occupées par les groupes politico – militaires signataires de l'APLG. Il s'agit de Kaga – Bandoro, Paoua et Birao comme présentées sur la carte ci – dessous :

**Figure 1 : Carte géographique des zones de mise en œuvre du programme**



**Source :** Service de Gestion de l'Information de l'Unité de Gestion du programme DDR

# I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

---

## 1.1. Contexte politique

Le pays est en proie depuis plus d'une décennie à des crises politico-militaires qui ont des conséquences graves sur tous les secteurs du pays. Malgré le Dialogue National de septembre 2003 regroupant l'ensemble des partis politiques et des organisations de la société civile en vue de déterminer les orientations et d'asseoir les institutions politiques, économiques et sociales et la tenue des élections législatives et présidentielles libres et transparentes en mars et mai 2005, des groupes d'opposition armés ont vu le jour vers la fin de l'année 2006 dont les plus importants sur le terrain sont :

- L'Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie (APRD) ;
- Le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC) ;
- L'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR) ;
- Le Mouvement des Libérateurs Centrafricains pour la Justice (MLCJ) ;
- L'Union des Forces Républicaines (UFR).

De nombreux efforts ont été consentis pour ramener la paix et la sécurité et différents accords spécifiques ont été signés entre le Gouvernement Centrafricain (GoRCA) et ces mouvements politico-militaires en 2007 et 2008. Mais c'est l'Accord de Paix Global de Libreville (APGL) signé le 21 Juin 2008, suivi de la mise en place d'un Comité de Suivi, qui est le principal catalyseur ayant abouti à l'adoption du « Document Cadre sur le lancement du processus DDR en République Centrafricaine » lors de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité de Suivi tenue le 20 novembre 2008.

Ce document définit les conditions et les étapes à suivre pour la mise en œuvre d'un programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration des mouvements politico-militaires.

## 1.2. Contexte économique

La population totale centrafricaine a été estimée en 2009 à 4,4 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique de 2,3 % par an. La population rurale est de l'ordre de 55%.

Au niveau des ressources naturelles, les apports de développement de l'économie sont importants. Le potentiel de terres cultivables de bonne fertilité est de 15 millions d'hectares dont seulement 0,7 millions exploités. Le potentiel forestier est aussi significatif avec 3,8 millions d'hectares et un taux de déforestation encore soutenable de 0,4 % par an. Les terres pâturables et de mobilité pastorale représentent environ 16 millions d'hectares faisant de la RCA un pays propice au développement des ressources animales.

Bien que dotée d'un potentiel naturel très important (réseau hydrographique dense, massif forestier important, ressources minières immenses), la RCA enregistre des indicateurs économiques et sociaux très alarmants.

Selon le rapport sur le développement humain de 2010, la RCA occupe le 159<sup>ème</sup> rang sur 169 pays. En ce qui concerne le climat des affaires, sur les 183 pays, la RCA se trouve à la dernière place. D'après une étude réalisée par le Programme Alimentaire Mondiale 30,2% des ménages centrafricains sont confrontés à l'insécurité alimentaire.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Atlas du profil socio – sécuritaire du Nord - Ouest et des stratégies de réinsertion sociale et professionnelle des ex combattants, p20

La pauvreté quasi généralisée dont le taux est évalué en 2008 à 62% de la population centrafricaine, soit 2,6 millions d'individus, est plus prononcée dans les régions affectées par les conflits et est la résultante de plusieurs facteurs dont la faiblesse des investissements dans les secteurs générateurs de revenus, le chômage urbain de 20,3% alimenté par des effectifs de plus en plus importants de jeunes sans emploi, est la conséquence de l'inadéquation de formation-emploi.<sup>2</sup>

Les infrastructures de base sont presque inexistantes dans le milieu rural. L'espérance de vie est de 42 ans et 62,4 % de la population vit avec moins US \$ 1,25 par jour. Avec un taux de prévalence de VIH/SIDA de 6,2 % la RCA occupe le 1<sup>er</sup> rang dans la sous région de l'Afrique Centrale, et 74% de la population n'a pas accès à l'eau potable.

Ces indicateurs sus – cités sont parmi tous les autres, les plus graves au monde. En même temps, le pays souffre de crédibilité auprès des bailleurs de fonds et pour cause, pendant que l'aide au développement de l'Afrique Sub - Saharienne s'est élevée à 87 % depuis 1985, elle a par contre baissé pour la RCA de 44,9%.

L'économie de la RCA est essentiellement basée sur le secteur primaire dont la contribution à la croissance au PIB est de 0,6%. L'agriculture représente 53,8% du Produit Intérieur Brut (PIB). En plus de l'agriculture, la plupart des populations pratiquent l'élevage, la pêche et la chasse, dont les produits sont destinés essentiellement à l'autoconsommation. En 2009, le pays a accédé au point d'achèvement de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale en faveur des pays pauvres très endettés.

En effet, le « niveau d'insécurité économique en RCA est caractérisé par deux variables principales qui s'influencent mutuellement: (i) un niveau de pauvreté élevé avec 67,2 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté ; et (ii) un taux de sous-emploi également élevé, caractérisé par le fait que trois quarts des centrafricains travaillant dans les villes touchent une rémunération plus faible que le salaire minimum. Par ailleurs, les résultats des enquêtes sur les conditions de vie de 2003 ont montré que plus de la moitié des centrafricains étaient en situation d'insécurité alimentaire. »<sup>3</sup>.

Dans les zones couvertes par le programme DDR, tous les secteurs de l'économie ont été atteints par le conflit et se trouvent dans un état de délabrement avancé à cause des conflits et de l'insécurité.

Le secteur secondaire est presque inexistant. L'artisanat est rudimentaire, même si la mécanique et la forge sont en plein essor, en vue de faire face notamment à la pénurie des pièces de rechange et des outils agricoles industriels. Cet essor a également abouti à la fabrication traditionnelle de charrues et autres matériels agricoles pour satisfaire la forte demande locale.

Le commerce est devenu une activité risquée à cause non seulement de l'insécurité mais aussi à cause des tracasseries diverses sur les routes (multiples barrières et prolifération des groupes armés).

### **1.3 Contexte humanitaire et sécuritaire**

La situation humanitaire de la RCA reste préoccupante. En 2009, suite aux attaques de certains groupes armés, les déplacés internes et les réfugiés centrafricains constitueraient plus de 5% de sa population soit 108 000 personnes environ pour le déplacement interne au cours de trois

<sup>2</sup>UN, République Centrafricaine, Bilan Commun de Pays (CCA), 2010, p.8

<sup>3</sup> Op cit,

années entre 2006 et 2009 et 138 000 réfugiés centrafricains au Sud du Tchad, au Soudan et à l'Est du Cameroun. <sup>4</sup>

Depuis 2006, le pays est reconnu comme un Etat fragile et post-conflit. En 2008, un chantier de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) est ouvert dans la perspective de pacifier le pays et d'amorcer son développement. Après la signature de l'APLG, les groupes politico militaires signataires de l'accord sont inactifs respectant ainsi les clauses. Toutefois, le pays est encore soumis à une grave situation d'insécurité sur une grande partie du territoire. L'année 2009 a vu naître un nouveau mouvement armé dénommé "Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix" (CPJP) qui a revendiqué plusieurs attaques dans le Nord -Est du pays. Mais suite à des efforts consentis de part et d'autre, ce groupe a signé un Accord de Cessez – le feu avec le Gouvernement Centrafricain le 12 juin 2011 en prélude à un accord de paix qui favorisera l'intégration de la CPJP dans le processus DDR et contribuera au rétablissement de la sécurité dans la zone Nord – Est.

Les exactions massives des rebelles ougandais de la "Lord's Resistance Army" (LRA) ou Armée de Résistance du Seigneur dans l'Est du Pays aggravent la situation d'insécurité avec surtout l'enlèvement des populations et la destruction de leurs biens. A cela s'ajoutent la porosité des frontières, la prolifération et la circulation illicite des armes, qui constituent autant de menaces pour la stabilité de la RCA.

#### **1.4. Justification de la stratégie**

Le programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration des éléments des Groupes politico-militaires signataires de l'APGL mis en œuvre en avril 2009 est entrée dans sa phase opérationnelle après la vérification des listes et du statut de 6067 combattants dans le Nord-Ouest. Bien que la vérification du statut des combattants dans le Nord - Est soit dans sa phase de planification, les opérations de désarmement et démobilisation peuvent être réalisées là où il est possible de le faire, notamment dans le Nord-Ouest.

Pendant la phase préparatoire du processus, une étude socio-économique a été réalisée pour établir le profil socioéconomique des combattants à partir d'un échantillon de combattants et identifier les opportunités socio-économiques existantes dans les zones de retour des ex-combattants en vue de définir sur cette base des options possibles de réintégration.

La réussite des opérations de Désarmement et Démobilisation est liée en partie à l'existence d'une stratégie nationale de réintégration claire et adaptée aux besoins socioéconomiques, politiques et sociaux des combattants et des communautés d'accueil. Cette stratégie constitue non seulement un lourd défi pour le succès du programme DDR, mais aussi une motivation importante pour le désarmement. Cette stratégie prend en compte les opportunités économiques existantes et les besoins prioritaires des bénéficiaires issus de l'étude socio- économique des zones d'intervention du projet. Elle constitue la feuille de route et le cadre de référence des futures interventions pour contribuer à la cohésion sociale, à la réconciliation et à la mise en œuvre des projets durables dans une perspective de relèvement communautaire.

La réintégration des ex-combattants et l'appui aux communautés d'accueil font partie des priorités nationales.

---

<sup>4</sup>Atlas du profil socio – sécuritaire du Nord - Ouest et des stratégies de réinsertion sociale et professionnelle des ex combattants, p28

## **2. LEÇONS APPRISSES DES PRECEDENTS PROGRAMMES DDR**

---

Dans la mise en œuvre de cette stratégie, il est indispensable de tirer les leçons du passé en ayant une approche intégrée et bien coordonnée et en prenant en compte les points ci-après :

- La nécessité d'une planification et d'un processus de suivi/évaluation adéquats ;
- La nécessité d'une communication claire avec les communautés ;
- La nécessité d'établir des critères clairs de sélection des communautés cibles ;
- La nécessité d'éviter le paiement en espèce aux ex-combattants et privilégier les kits en nature ;
- La nécessité de développer des relations communautaires entre ex-combattants et populations par leur utilisation en commun comme main-d'œuvre dans les projets communautaires ;
- La nécessité de mettre en place une base de données centralisée en vue d'un suivi de chaque bénéficiaire conformément à son numéro d'identification.

## **3. DEFIS DE LA REINTEGRATION**

---

### **3.1. Restaurer l'autorité de l'Etat et promouvoir l'Etat de droit et la gouvernance locale**

L'autorité de l'Etat est inexistante dans certaines parties du pays sous l'occupation des groupes politico - militaires. Certaines populations se sont déplacées à l'intérieur du pays ou se sont faites réfugiées pour être à l'abri de certaines exactions perpétrées soit par des mouvements politico - militaires soit des bandits armés, des groupes armés étrangers ou encore des groupes non signataires de l'Accord de Paix Global.

L'Etat devra marquer sa forte présence dans ces zones à travers le redéploiement de toutes les institutions républicaines pour garantir la sécurité et la paix et promouvoir le respect des droits humains et la gouvernance locale basée sur une transparence démocratique et la participation de tous dans la gestion des affaires de l'Etat, clés de voute de tout développement.

### **3.2. Relancer l'économie et réhabiliter les infrastructures sociales dans les zones post - conflit**

Pour une réintégration efficace et durable, il est important de redynamiser tous les secteurs économiques dans les zones d'accueil ou de réinstallation qui sont toutes sinistrées (agriculture, élevage, pêche, artisanat et services [hôtellerie, restauration, transport, commerce]). Cela suppose la redynamisation et le renforcement des capacités des structures locales d'encadrement, ainsi que des Organisations Non Gouvernementales (ONG) d'appui au développement.

Cela se passe dans un contexte extrêmement difficile, en particulier avec des villages abandonnés ou brûlés, des infrastructures administratives et socio-sanitaires pillées ou détruites, des champs et des cheptels ravagés et des populations abandonnées, retranchées dans la brousse ou carrément déplacées dans les pays voisins.

Le programme devra donc s'adapter à ces conditions existantes difficiles, avec des infrastructures très détériorées, une très faible capacité logistique et des routes en très mauvais état. A cela s'ajoutent le manque d'électricité, l'absence des ressources et de marchés importants.

### **3.3. Rétablir la sécurité, renforcer la sécurité communautaire et enlever les barrières illégales**

Le succès de la réintégration est fortement conditionné par le rétablissement de la sécurité, de la paix et des mesures efficaces pour la prévention des conflits qui sont des valeurs essentielles pour la cohésion sociale. La présence des groupes armés non signataires de l'APGL (CPJP) ou en porte-à-faux avec l'APGL (FDPC), du groupe rebelle Tchadien FPR, ou Ougandais (LRA), des Zaraguinas (ou coupeurs de route), des braconniers ainsi que des miliciens venant des zones de guerre voisines (Darfour) constitue une source de menace potentielle et pourra empêcher le processus de la consolidation de la paix dans le pays.

Les multiples barrières érigées sur les principaux axes routiers du pays en raison du contexte sécuritaires du pays, constitue une entrave à la liberté humaine et au développement. A cet effet, il est donc indispensable de rétablir cette question de la sécurité comme une priorité et de procéder à la suppression de toutes les barrières illégales.

Dans ce cadre, il est nécessaire de renforcer la présence des Forces de Défense et de Sécurité et leurs capacités opérationnelles afin de leur permettre de remplir efficacement leur mission régaliennne.

### **3.4. Lier la réintégration au programme de réforme du secteur de la sécurité**

La réintégration des ex-combattants dans les Forces de Défense et de Sécurité (FACA, Gendarmerie, Police, Eaux et Forêts, Douane, et autres services public) figure dans le préambule de l'Accord de Paix Global de Libreville et une forte attente exprimée depuis le début du processus à de nombreuses occasions. Il est donc nécessaire d'entreprendre des discussions sur cette question avec les Ministères concernés (Défense Nationale, Intérieur, Douanes, Eaux et Forets et autres institution publiques).

## **4. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE**

---

La stratégie de réintégration des ex-combattants des groupes politico-militaires et d'appui au relèvement des communautés s'inscrit dans la logique de transition entre l'humanitaire où les populations sont dépendantes de l'aide humanitaire, et le développement humain durable où les mêmes populations sont amenées à changer leurs conditions de vie et de travail par elles mêmes, au travers de leurs organisations.

De ce point de vue, une réponse intégrée commence par la mise en place des conditions nécessaires au retour à une vie normale dans des localités où les infrastructures sociales de base sont détruites et pillées, les maisons saccagées, brûlées ou tombées en ruine. Ces conditions au retour relèvent de l'action humanitaire et de l'approche sectorielle (protection/droits humains, santé, eau, hygiène et assainissement, abris, vivres et non-vivres, nutrition, sécurité alimentaire, éducation, relèvement économique et infrastructures, pour ne citer que ces secteurs).

Figure 2 : Réintégration, étape de transition de l'humanitaire au développement



La stratégie de réintégration en jetant les bases d'un développement humain durable dans les zones DDR/post-conflit, place la personne, c'est-à-dire l'ex-combattant et les membres de la communauté d'accueil, au centre de tous les aspects du processus de développement.

#### 4.1. Objectif Principal

La réintégration des ex-combattants des Groupes politico-militaires, vise à fournir une réponse intégrée et durable pour la réintégration d'environ 8000 ex-combattants aux niveaux communautaire, économique, social, politique, sécuritaire et en tenant compte du genre dans les zones du programme, d'ici à 2012 et renforcer les capacités des communautés pour développer des solutions alternatives au conflit.

#### 4.2. Composantes et objectifs spécifiques de la réintégration

Les objectifs spécifiques par composante de la réintégration, sont les suivants :

##### 4.2.1. Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO)

##### 4.2.1.1. Réussir une transition sans heurt entre la démobilisation et la réintégration grâce à la mise en œuvre des THIMO

**Importance du lien entre Démobilisation et Réinsertion.** L'expérience et les enseignements tirés du passé ont démontré que l'exécution dans le temps de tous les éléments du DDR - D1, D2, et R1 et R2 - permet d'assurer la confiance dans le processus DDR ainsi que la prise en charge de certaines préoccupations en matière de sécurité humaine qui doivent être traitées par un effort du

DDR. Autrement dit dès que D1 commence, tous les éléments du programme doivent être prêts à être engagés. Quant à l'opérationnalité, le risque de "décalage" entre le D2 et la R1 constitue une inquiétude la plus importante. Pour le processus DDR en RCA, la planification prévisionnelle qui tient compte des mécanismes financiers, de la mobilisation des ressources, des contraintes saisonnières et des réalités opérationnelles sur le terrain devrait aussi laisser une fenêtre de six mois au moins afin d'éviter une perte de confiance dans le processus. Des projets « stop - gaps » et la création d'emplois temporaires seront utilisés pour offrir une possibilité de travail contre argent / nourriture pendant la phase entre la démobilisation et la réinsertion. Ce qui présentera le double avantage d'établir un espace temporaire dans l'éventualité de délais imprévus et assurer la promotion de la cohésion sociale à travers des projets inclusifs de travaux communautaires.

En effet, à travers des activités communautaires axées sur des domaines tels que la création d'emploi, les projets de transition peuvent aider les ex-combattants à réintégrer la communauté avant d'être pris en charge par des programmes de réintégration à plus long terme.

**Les projets « stop - gaps » sont des interventions à court terme qui permettent d'assurer une transition sans heurt de la démobilisation à la réinsertion sociale.** Souvent des possibilités d'emploi non qualifié c'est-à-dire des projets « stop - gaps » tels les activités à haute intensité de main d'œuvre--peuvent assister les ex - combattants dans leurs démarches de réinsertion dans la communauté, par la création d'emplois à court terme en attendant le début des programmes de réinsertion à plus long terme. Le déploiement de ces projets est seulement une mesure de soutien temporaire plutôt qu'une solution durable de réinsertion. Au cours de cette période transitoire, précédant le commencement de l'appui à la réinsertion, il est recommandé que les ex - combattants occupent des emplois temporaires, c'est-à-dire des missions collectives telles que les chantiers de reconstruction des infrastructures publiques à forte intensité de main-d'œuvre - la réhabilitation de routes et systèmes d'eau, la réhabilitation d'écoles, de centres de santé, etc. Non seulement les ex -combattants tireront bénéfice de ces projets, mais également l'ensemble de la population sera aussi bénéficiaire. Par conséquent, au-delà de leurs avantages économiques, ces emplois permettront d'améliorer le statut social des ex - combattants et les habituer à la vie civile.

**Maximiser l'utilisation de la cartographie des opportunités.** L'Unité de Gestion DDR peut aider la partie nationale à établir un groupe technique comprenant des agents de l'État, des partenaires locaux et la communauté de développement international, afin de travailler ensemble sur la cartographie issue des travaux de l'étude socioéconomique afin d'identifier les opportunités d'emploi ainsi que les chantiers potentiels dans le cadre du relèvement et qui profiteront aux ex – combattants ainsi qu'à la communauté. Ces opportunités d'emploi dans les projets à haute intensité de main d'œuvre auront un impact immédiat, mais vont aussi bâtir les fondations du processus de réinsertion basé sur la combinaison d'avantages aux - combattants et le développement des infrastructures communautaires et la consolidation de la paix. Un autre avantage est la réhabilitation et la construction d'infrastructures dont dépendra le développement économique. Les éléments ci-dessous formeront la cartographie des opportunités d'emploi immédiates de type « stop - gap » que les partenaires sont engagés à soutenir:

- Identifier les programmes d'infrastructure ayant des avantages économiques immédiats (routes d'accès aux marchés, des marchés, des centres de formation, etc.)

- Identifier des interventions en infrastructures entraînant des avantages sociaux immédiats pour les communautés d'accueil (écoles, centres de santé, routes, ponts, villages brûlés, etc.)
- Identifier les interventions conduisant à des bénéfices environnementaux immédiats (la collecte des déchets, le reboisement, l'approvisionnement en eau, etc.)
- Déterminer si une approche fondée sur la main-d'œuvre convient aux contextes régionaux ou communautaires.
- Capitaliser les informations venant des projets existants et futurs afin de définir les compétences recherchés et les quotas de réinsertion qui correspondent aux possibilités pour les ex - combattants de gagner leurs vies dans une optique de réinsertion durable ainsi que les possibilités de création d'emplois auxiliaires (maintenance, etc.) qui représentent une demande émergente de la main d'œuvre qui pourrait être intégrée dans l'offre des formations de réinsertion.

Un double effort de plaidoyer et de réinsertion communautaire et de réconciliation sera généré grâce à un cadre institutionnel prévoyant que les personnels de l'équipe du projet DDR serviront en tant que liaisons fonctionnelles entre les CLDDR et le comité en charge d'exploiter la cartographie des projets « stop gaps » identifiés. Le premier effort sera la mise en place d'une plate-forme de plaidoyer au niveau de la Coordination pour les projets « stopgaps » existants et futurs qui réservent un certain pourcentage prédéterminé de leur besoin en main-d'œuvre dédié aux ex - combattants. Le déroulement des projets dans le temps contribuera au bon établissement de l'ordre du D1 et D2 afin d'avoir l'assurance que ces opportunités-ci soient saisies. Une deuxième forme de liaison se fera au niveau des CLDDR où les renseignements liés aux projets futurs et aux directives touchant les possibilités du travail contre argent sont transmis aux membres des communautés. Les CLDDR auront ainsi le choix d'inclure des membres de la communauté dans les projets sur la base des critères convenus avec les entrepreneurs. De cette façon, des éléments participatifs compléteront les efforts, et il en résultera que les ex - combattants et les membres de la communauté seront à la fois inclus dans les projets et en seront les bénéficiaires. Ces projets conduisent directement à l'amélioration de la capacité d'absorption et à la création d'emplois au sein des communautés d'accueil.

Ces projets ne doivent pas être un substitut aux programmes de réintégration et de rétablissement à long terme. Il s'agira ici de fournir une assistance limitée dans le temps en termes d'emploi à court terme dans les projets de reconstruction, pour permettre aux combattants de recommencer une nouvelle vie et de s'occuper jusqu'à la réintégration.

Pendant la phase de la réinsertion, une assistance alimentaire aux démobilisés peut leur être apportée en vue de leur permettre d'assurer leur survie. Cette assistance est aussi nécessaire dans le cadre du "travail contre nourriture" pendant les travaux d'intérêt public de réhabilitation des infrastructures sociales de base, de formation professionnelle "food for training" ou agricoles "food for agriculture".

#### **4.2.1.2. Renforcer le capital social à travers l'implication conjointe des ex-combattants et des communautés dans la mise en œuvre de la réintégration**

Le processus de réintégration reposant à la fois sur une approche individuelle et une approche communautaire, incluant aussi bien la participation des ex-combattants que celle des populations des communautés d'accueil, permet de stimuler la cohésion sociale et de renforcer l'appropriation du processus par les communautés et les autorités locales.

La mise en œuvre des THIMO permettra de valoriser le potentiel local avec une participation active et responsable des communautés. Pour ce faire, des dispositions seront prises pour accompagner aussi bien les autorités locales que les organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes et de jeunes, en vue d'aider à la prise en compte des besoins en matière de développement et de sécurité humaine.

L'implication des communautés sera caractérisée essentiellement par la mise en place ou la réactivation des structures locales, en particulier des Comités Locaux de Développement (CLD) et des Comités Locaux d'Approbation de Projets (CLAP) au niveau de toutes les Préfectures et Sous Préfectures concernées, et qui peuvent être constitués à partir des Comités Locaux de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (CL DDR) actuellement existants. Ceci permettra :

- La capitalisation et la valorisation de l'expérience déjà acquise à travers les actions de développement antérieures ;
- La fourniture aux acteurs situés en amont (y compris les autorités nationales) d'informations clés venant directement des collectivités locales et prenant en compte les aspirations des populations locales ;
- L'établissement d'une communication efficace en dépit des frontières culturelles.

La représentation de toutes les parties prenantes du processus dans ces organes locaux renforcera la réconciliation qui ne sera pas un processus du haut vers le bas mais plutôt inclusif et participatif, et tous seront impliqués dans la mise en œuvre des projets. La sensibilisation aussi bien des ex-combattants que des communautés sur la réconciliation nationale et le renforcement des capacités de l'ensemble des protagonistes permettront une bonne réussite de l'aspect communautaire.

#### **4.2.2. Réintégration économique**

Dans une situation où 80% des populations pratiquent l'agriculture et l'élevage, où les champs ont été saccagés obligeant les populations à se réfugier dans la forêt, la priorité est de :

##### ***4.2.2.1. Appuyer la relance de l'économie dans les zones DDR avec la participation des ex-combattants et des communautés et renforcer les capacités techniques des producteurs dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage***

L'objectif ultime du relèvement après un conflit est le rétablissement des conditions d'une croissance économique et d'un développement humain durables en vue de réduire les inégalités entre groupes d'individus ainsi qu'entre hommes et femmes, lesquelles peuvent d'ailleurs avoir déclenché ou exacerbé les hostilités. Cela va consister, à travers la formation, l'apprentissage et le soutien au démarrage des microprojets et micro-entreprises, notamment à :

- Renforcer les capacités techniques, financières et matérielles des organisations paysannes, permettant ainsi l'intensification de la production agricole, vivrière, maraîchère et de rente (manioc, mil, tomate, oignon, coton, etc) de l'élevage, de la pisciculture et de l'artisanat ;
- Diversifier les activités économiques grâce à l'introduction de l'industrialisation pour la transformation de produits locaux (coton ou produits alimentaires) ;
- Soutenir le démarrage de microprojets ou micro-entreprises à travers la micro-finance, permettant la création de structures d'épargne et de crédit ;
- Promouvoir la commercialisation des produits locaux.

##### ***4.2.2.2. Réhabiliter les infrastructures et réactiver les services sociaux de base***

La réhabilitation/reconstruction d'infrastructures sociales permettra d'améliorer le cadre de vie des ex - combattants et des communautés. Ces différentes actions ne seront viables que lorsqu'elles concerneront les services sociaux de base tels que :

- Les écoles pour la scolarisation des enfants ;
- Les centres de santé pour la prise en charge sanitaire des populations, ex-combattants et communautés d'accueil ;
- Les marchés et les routes pour intensifier les échanges inter et intra communautaires ainsi que le commerce ;
- Les infrastructures administratives (Police, Gendarmerie, Justice, Eaux et Forêts, Douane, etc) en vue de renforcer la présence de la puissance publique et promouvoir l'Etat de Droit.

Ces actions pourront être complétées par d'autres dispositions comme le déploiement de personnel administratif nécessaire pour le fonctionnement normal de l'administration ainsi que la construction ou la réhabilitation de points d'eau ou de centres socioculturels pour les jeunes, etc.

#### ***4.2.2.3. Promouvoir un meilleur accès aux ressources naturelles et un partage juste et équitable des bénéfices tirés de leur exploitation.***

La gestion équitable des ressources naturelles, minières et forestières, constitue un aspect non négligeable. Une gestion transparente de ces ressources galvanisera le capital social et augmentera les opportunités de réintégration économique.

Une réintégration durable des ex-combattants doit promouvoir un accès organisé aux ressources naturelles et un partage juste et équitable des bénéfices qui en sont tirés. Il s'agira donc de :

- Appuyer la redynamisation et la mise en place des structures communautaires de gestion des ressources naturelles ;
- Renforcer les capacités des structures communautaires à gérer les ressources locales de la biodiversité ;
- Sensibiliser sur les textes juridiques réglementant l'accès aux ressources naturelles et de partage des bénéfices ;
- Mettre en place un mécanisme efficace et décentralisé au niveau local, de partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources de la biodiversité (taxes cynégétiques, etc.) ;
- Renforcer les capacités des communautés en matière de prévention et gestion des catastrophes naturelles, inondations, feux de brousse, etc.
- Impliquer les ex-combattants et les communautés dans la lutte contre le braconnage et les catastrophes naturelles.

#### ***4.2.2.4. Augmenter l'accès des populations des anciennes zones de conflit aux ressources de la micro-finance***

La réintégration économique ne peut être viable que si les ex-combattants devenus acteurs économiques et les communautés ont accès au crédit. Il s'agira donc ici de fournir un accès durable aux ressources de la micro-finance par l'appui à la création des entreprises de microcrédit, le renforcement des capacités de celles existantes, la sensibilisation et la formation des structures d'épargne informelle (les Tontines).

#### **4.2.3. Réintégration sociale**

La réintégration sociale nécessite des interventions de nature diverse, telles que les activités tendant à renforcer la cohésion sociale, le règlement des litiges juridiques, les questions de médiation ou de réconciliation interpersonnelle et les activités de prévention des conflits.

#### **4.2.3.1. Promouvoir la réconciliation, la paix et les droits humains, renforcer le civisme et prévenir les conflits**

La réussite de la réintégration se manifestera à travers la participation des ex-combattants à la vie sociale de la communauté, c'est-à-dire qu'ils peuvent s'associer, se marier, avoir des interactions avec les autres membres de la communauté et sont considérés comme faisant partie intégrante de cette communauté. Ceci est un facteur déterminant pour une réintégration à long terme, et constitue en même temps un indicateur que l'individu ne va pas retomber dans des actions de violation des normes sociales.

Il s'agit ici donc de renforcer la cohésion sociale d'autant que les conflits ont créé une profonde crise de confiance d'une part entre autorités civiles et militaires et d'autre part entre celles-ci et les combattants des mouvements politico-militaires. La même crise de confiance s'est également instaurée vis-à-vis des populations, complètement traumatisées, et tiraillées entre les autorités et les mouvements politico-militaires. Cette situation a créé des tensions inter-ethniques et provoqué un manque total de respect pour les biens publics et privés. De même le sens du civisme a complètement disparu. Il est donc indispensable de procéder à une large campagne de sensibilisation, d'éducation et de formation à travers :

- La mise en place, la redynamisation et/ou la réhabilitation des structures d'éducation communautaires pour l'alphabétisation et l'éducation civique telles que la JPN (Jeunesse Pionnière Nationale), les CREF (Centre Régional d'Education et de Formation) ;
- La mise en place de groupes de discussions communautaires ou encore des Comités Locaux de paix (CLP) avec débats sur des sujets aussi variés que la réconciliation nationale, les relations entre autorités et populations, la cohabitation entre ex-combattants et communautés d'accueil, les IST/ VIH-SIDA ou les violences faites aux femmes et aux personnes vulnérables;
- La formation des leaders communautaires, femmes et membres des organisations de paix sur la prévention et la résolution pacifique des conflits ;
- La conception et la diffusion sur les antennes des médias nationaux d'émissions de paix et de réconciliation dans les langues locales et nationale ;
- La mise en place/réhabilitation des mécanismes traditionnels de gestion des conflits (Chefs traditionnels, Chefs de Terre, de Quartiers ou de Groupes) ;
- L'inclusion des femmes dans tous les processus, etc.
- La création d'espaces et forums de dialogue au sein de la communauté et la promotion des actions allant à l'encontre des violences.

#### **4.2.3.1. Développer et mettre en œuvre une stratégie de création d'emplois/activités génératrices de revenus**

Dans ce cadre, il s'agira de mener deux principales activités :

- Le renforcement des capacités des ex-combattants et de la communauté au travers des organisations communautaires ;
- La création d'emplois à travers le financement de microprojets générateurs de revenus, ainsi que les initiatives de projets communautaires priorités par la communauté elle-même.

La plus part des combattants y compris les personnes vulnérables susceptibles de bénéficier du programme de réintégration n'ont pas un métier et n'ont reçu aucune formation adéquate pouvant leur permettre de créer des activités génératrices de revenu. Cette situation pourrait hypothéquer les projets d'appui à la création d'activités génératrices de revenu. Pour éviter ce risque, un programme de renforcement de capacités sera élaboré en collaboration avec l'Agence Centrafricaine de Formation professionnelle et d'Emploi (ACFPE) en tenant compte des opportunités locales et des options de réintégration choisies par les ex-combattants. Cette étape

de renforcement des capacités mettra un accent particulier sur la formation des formateurs (fermiers, agriculteurs, menuisiers, maçons, etc.), la formation théorique (20%), la formation pratique (80%), l'initiation à l'entrepreneuriat, à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des projets afin que l'appui à la création d'activités génératrices de revenu/emplois soit efficace, viable et durable.

#### **4.2.4. Réintégration dans les Forces de Défense et de Sécurité et lien avec la Réforme du Secteur de la Sécurité**

Les programmes de DDR et de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) sont intimement liés. La restructuration et le renforcement des capacités des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) doit permettre l'intégration de certains éléments des mouvements rebelles dans lesdites forces pour un rétablissement durable de la paix et de la sécurité. Leur intégration dans les FDS marque un signal fort en termes de réconciliation nationale grâce à la participation de certains membres des GPM aux fonctions régaliennes de l'Etat. En effet très souvent, certains éléments des mouvements rebelles expriment le désir, comme c'est le cas ici en RCA, d'intégrer les FDS et ceci doit être pris en compte conformément à la Loi sur la programmation militaire.

Souvent, après un désarmement réussi au cours d'un processus DDR, un grand nombre d'armes illégales peuvent demeurer aux mains d'ex-combattants ou de civils qui n'ont pas rendu toutes leurs armes. Il est donc nécessaire de compléter le processus initial de désarmement des ex-combattants par une campagne nationale plus vaste d'enregistrement, de contrôle, de collecte et de destruction des armes. A ce titre, le processus doit prendre en compte la lutte contre les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) en tenant compte des activités déjà entreprises dans ce domaine.

Parmi les autres éléments clés de la RSS devant être coordonnés avec le processus DDR se trouvent:

- la gestion, le contrôle et/ou la destruction des dépôts d'ALPC;
- la formation et la réforme policières, en particulier à travers la police de proximité et
- l'élaboration de mécanismes de contrôle démocratique des forces de sécurité réformées.

##### **4.2.4.1. Mettre en place un Groupe de travail technique pour la réintégration des ex – combattants Les Forces de Défense et de Sécurité (Police, Forces Armées Centrafricaines, Douanes, Eaux et Forêts, etc.)**

Pour établir un lien entre la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et le processus DDR, le Décret n°10.290 du 02 novembre 2010 portant organisation et fonctionnement du Ministère du DDR, devra permettre de créer en son sein, un groupe thématique DDR qui travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat Technique comme les autres comités thématiques des Ministères qui composent la RSS. Ceci permettra de mettre en place un plan d'intégration des ex - éléments des GPM dans les Forces de Défense de Sécurité en respectant les équilibres régionaux.

##### **4.2.4.1. Renforcer la justice de proximité et de transition, l'état de droit ainsi que la sécurité communautaire**

L'objectif ici est de créer des synergies bien coordonnées avec les projets de réhabilitation d'infrastructures administratives, judiciaires, sécuritaires et pénitentiaires, et de réhabilitation des services sociaux de base. Le programme sera activement lié aux initiatives régionales et veillera à ce que les questions transfrontalières et connexes soient abordées. Le gouvernement

centrafricain sera encouragé à s'engager auprès des partenaires du Tchad, du Soudan, du Congo et de la RDC pour développer des plates-formes politiques cohérentes pour une programmation relative à la sécurité. Il s'agit de :

- Renforcer le système judiciaire des administrations civiles locales ;
- Former les autorités locales à apporter la protection et l'assistance nécessaire aux victimes des violences ;
- Renforcer les structures gouvernementales et non-gouvernementales à promouvoir et protéger les droits des minorités et autres communautés marginalisées ;
- Faciliter la réunification familiale à travers l'appui aux systèmes de protection sociale ;
- Mettre en place un mécanisme de sécurité communautaire.

#### **4.2.5. Réintégration politique**

Le but du programme de réintégration est la réconciliation, comme ainsi stipulé dans l' Article 6 de l'APLG : « Le principe de la participation des représentants des Mouvements politico militaires signataires du présent accord de paix global à la gestion des affaires de l'Etat dans un esprit de réconciliation nationale à l'issue du Dialogue Politique Inclusif ».

Dans ce cadre, la participation des ex - combattants dans la gestion des affaires de l'Etat et surtout la gouvernance locale constitue une nécessité dans la mise en œuvre du programme. Il s'agira donc pour le Gouvernement à travers le Ministère du DDR, de mettre en place un groupe de travail technique qui réfléchira et proposera un plan d'intégration des ex - éléments des GPM dans la gestion des affaires politiques du pays.

La réintégration politique permettra aux ex-combattants de disposer du pouvoir de prendre leurs propres décisions quant à leur avenir dans la communauté à travers leur implication dans la gouvernance locale. A cet égard, la réintégration politique est en rapport avec la réintégration sociale et pour y arriver, il conviendra de :

##### ***4.2.5.1. Mettre en place un plan d'intégration des ex-combattants dans les structures étatiques***

La réintégration des ex-combattants dans les structures étatiques repose sur une approche individuelle ciblée et se traduit par :

- La nomination ou confirmation dans les fonctions des Présidents ou membres de la Délégation Spéciale dans les communes occupées par les Groupes politico-militaires pour faciliter l'accueil des ex-combattants ;
- La nomination de certains responsables politico-militaires dans les fonctions de délégués régionaux DDR, coordonnateurs régionaux, chargés de missions au Ministère chargé du DDR, etc.

##### ***4.2.5.2. Restaurer les institutions et les appareils étatiques***

Dans les zones d'intervention du programme, la plupart des services publics sont dans un état de destruction et de délabrement total. L'Etat est presque absent et les quelques services publics qui existent travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. A ce titre, il est important que le gouvernement de la RCA prennent des actions nécessaires en vue de redéployer le personnel de l'Etat sur le terrain et créer les conditions idoines pour restaurer l'autorité de l'Etat à travers la présence et le fonctionnement réels de ces institutions. Ceci devra se faire à travers :

- Le renforcement du secteur sécuritaire (assurer le rétablissement de la loi et l'état de droit avec présence de la police, de l'Armée et de la Justice pour accompagner la réinsertion des démobilisés) ;
- Le retour des fonctionnaires de l'administration publique à leur poste (professeurs, personnel de santé, représentants des différents ministères) ;
- La participation communautaire à la bonne gouvernance (à travers les comités villageois, les leaders communautaires, les associations locales) ;
- La lutte contre la corruption (mettre fin à la culture de l'impunité, en rétablissant les prérogatives de la justice et des dispositifs pénitentiaires dissuasifs).

#### **4.2.6. Genre et réintégration**

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité adoptée en octobre 2000 appuie le principe de la participation totale des femmes, sur le même pied d'égalité que les hommes, à toutes les étapes du processus de paix, de la prévention à la consolidation de la paix en passant par le maintien de la paix. Les femmes doivent être présentes dans toutes les phases du DDR, non seulement en tant que membres des groupes armés mais aussi en tant que actrices du programme dans les communautés d'accueil. Adopter un processus inclusif dans la réintégration, augmentera considérablement les chances d'un appui dans la recherche de la sécurité et de la consolidation de la paix.

Tous les aspects du programme prendront en compte la dimension genre afin de garantir une plus grande chance de réussite en termes d'exécution du programme. Cela comprend toutes les étapes depuis la planification jusqu'au suivi et l'information/sensibilisation/communication. Bien que la majorité des personnes directement concernées soient des hommes adultes, les aspects de genre seront mis en avant, surtout en sachant que les besoins en matière de réconciliation et de réinsertion nécessitent une meilleure compréhension du rôle que joue le genre dans les diverses communautés et de la façon dont le programme peut mettre en valeur les capacités inhérentes afin de consolider des interventions durables. Des groupes de discussions mixtes sur le genre et la violence basée sur le genre (sexuelle et conjugale) avec l'aide de certaines associations comme, entre autres, l'Association des Femmes Juristes Centrafricaines (AFJC) qui ont une grande expérience en la matière seront mises en place.

Selon les données de l'étude socio-économique, les femmes combattantes sont mal vues par les communautés d'accueil, parce qu'elles se sont enrôlées dans un métier qui est d'ordinaire réservé aux hommes. En outre, elles sont aussi victimes d'abus sexuels et de violences dans les zones de conflit. De même, la proportion de femmes victimes dépasse nettement celle des hommes dans les zones de conflits armés et le pourcentage de femmes veuves, seules, chefs de famille, handicapées ou victimes de violences sexuelles est particulièrement élevé au sein des populations à réintégrer.

Il faut également relever que les femmes ne sont pas représentées au niveau où elles devraient l'être au sein des forums de décision ou de consultation et elles ne jouissent toujours pas de droits égaux à ceux des hommes dans de nombreux domaines, en particulier du point de vue de l'accès à la terre et des droits successoraux.

L'application de la politique nationale en matière de genre et équité sera une condition nécessaire pour la réussite de cette composante.

#### **4.2.6.1 Réintégrer les ex-combattants en tenant compte des besoins sexo – spécifiques**

Il ressort de l'étude socioéconomique réalisée par « Transition International » en mai 2010 que « dans les mouvements armés étudiés, on trouve peu de combattantes (5,3% pour l'APRD, 2,2 % pour l'UFDR et 0,6 % pour le MLCJ) et entre 200 et 300 enfants soldats.<sup>5</sup> L'âge moyen des combattants est en dessous de 29 ans et le niveau moyen d'éducation est faible. A l'opposé des combattants de l'APRD dans l'Ouest, il apparaît que les combattants de l'UFDR et ceux du MLCJ ont eu davantage accès à au moins une scolarité primaire complète. La majorité sont mariés avec une ou deux femmes et possèdent entre 1 et 6 enfants ».

A l'instar du processus d'identification et de la constitution des kits d'assistance à la démobilisation faits selon le genre, toutes les activités d'appui à la réintégration tant dans leur approche individuelle que communautaire, seront réalisées en tenant compte du genre ou plus concrètement en fonction de l'inscription différenciée entre homme et femme sur l'échiquier social local, en cherchant à résorber l'inégalité entre homme et femme dans l'accès aux différents services sociaux de base, dans l'accès à l'emploi, dans la gouvernance politique et économique.

Pour ce faire, les groupes de discussion communautaires composés d'au moins 30% de femmes mis en place et renforcés en capacités seront sollicités dans leurs discussions sur différentes thématiques (gestion des conflits, gouvernance économique, gouvernance politique, réconciliation, etc.) à se focaliser à chaque fois sur le rôle de la femme.

#### **4.2.6.2 Développer des projets liés aux besoins sexo-spécifiques**

Il est nécessaire de souligner aussi que, pour une participation effective des femmes dans les activités liées au processus de réintégration, il est vital d'accroître les opportunités qui leur sont offertes, au lieu de les confiner dans leurs activités domestiques habituelles. Partout où cela est possible, les femmes doivent bénéficier d'un soutien particulier et leur participation aux forums consultatifs ou décisionnels doit être assurée. La prise en compte de l'aspect Genre est donc un élément vital pour la réussite du processus de réintégration. Pour cela, il conviendrait de :

- Inverser la perception que les communautés ont, du rôle et de la place de la femme qui est une perception excluante et marginalisante, à travers l'implication conjointe des femmes et des hommes dans les activités productives ;
- Renforcer et élargir les possibilités d'intervention des femmes dans toutes les sphères de la vie économique, sociale, culturelle et politique ;
- Sensibiliser les femmes sur leurs droits.

## **5. ELIGIBILITE AU PROGRAMME**

---

Deux catégories de bénéficiaires seront éligibles au programme, ce sont :

### **5.1. Les bénéficiaires individuels**

Les ex – combattants des Mouvements politico – militaires signataires de l'Accord de Paix Global de Libreville dont les listes ont été validées par le Comité de Pilotage suite aux opérations de vérification et disposant d'une carte de démobilisé après le désarmement.

---

<sup>5</sup>Nations Unies, Secretary General's report on Children and Armed Conflict, 13 Avril 2010, Conseil de Sécurité, A/64/742 – S/2010/181, 2010

## 5.2. Les communautés

Les types des communautés suivantes sont bénéficiaires du programme :

- Les structures locales régulièrement constituées participeront comme bénéficiaires dans le processus de mise en œuvre dans des activités de relèvement communautaire ;
- Les femmes sont également bénéficiaires du programme conformément à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui stipule qu'au moins 30% des femmes doivent être impliqués dans le processus, y compris les femmes associées aux forces et groupes armés ;
- Les personnes vulnérables que sont les handicapés, les veuves, les personnes âgées seront aussi bénéficiaires à travers leurs organisations.

## 6. PROFIL SOCIO ECONOMIQUE DES COMBATTANTS ET CARTOGRAPHIE DES OPPORTUNITES POUR LA REINTEGRATION

---

Sur la base des listes initiales des combattants, on trouve peu de combattantes (5,3% pour l'APRD, 2,2 % pour l'UFDR et 0,6 % pour le MLCJ). Il y a environ entre 200 et 300 enfants soldats. L'âge moyen des combattants est en dessous de 29 ans et le niveau moyen de leur éducation est faible.

Selon le rapport de l'étude socio – économique, la plupart des combattants sont mariés souvent avec plusieurs femmes et enfants.

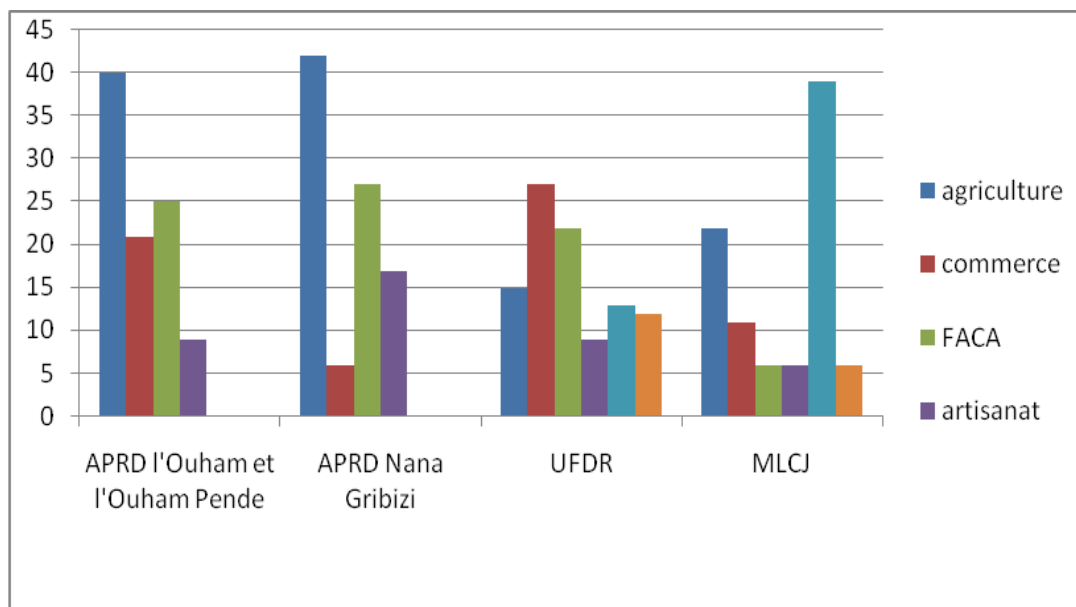
L'Atlas du profil socio – sécuritaire du Nord - Ouest et des stratégies de réinsertion sociale et professionnelle des ex combattants suite à l'analyse du profil de ces ex-combattants sur la base d'un échantillon de 256 entretiens individuels fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- L'effectif des moins de 21 ans est de 7,4% de l'échantillon. Cette proportion s'élève à 32,3% chez les filles contre 4% chez les garçons.
- Le niveau d'éducation est assez préoccupant. 39,2% des ex-combattants ne sont pas scolarisés alors que ceux qui ont les niveaux du primaire, du secondaire et du supérieur sont respectivement de l'ordre de 41,8%, 18,4% et de 0,6%. Sur la base de ces données, les proportions des ex -combattants concernés par l'illettrisme (analphabètes et déscolarisés du primaire) s'élève à 80,9%.
- Sur les 308 ex-combattants provenant de la vie civile, 68,6% viennent de la production végétale, 3,6% sont de la production animale (pêche et élevage des ruminants), 3,6% de l'artisanat (génie civil, travail des métaux, boucherie et artisanat alimentaire), 12,3% des commerçants, 6,5% des écoliers, élèves et étudiants, 0,6% des enseignants du primaire, contre 1,6% de femmes ménagères.

En effet, les besoins des combattants sont liés aux différentes caractéristiques de leur milieu. Dans l'Ouham, l'Ouham - Pendé et la Nana-Gribizi, la majorité des combattants souhaitent reprendre l'agriculture et /ou l'élevage tandis que dans la Vakaga, la plus part des combattants optent surtout pour le commerce et les activités minières. Cependant, un quart (1/4) dans son ensemble souhaite rejoindre les Forces Armées centrafricaines (FACA) à cause de la persistance de l'insécurité générale dans les zones. A ce titre, il souhaite avant tout assurer la sécurité de leurs familles et de leurs biens. On constate aussi l'importance non négligeable de l'artisanat dans la Nana-Gribizi (17%).

La représentation graphique suivante basée sur un échantillonnage présente à titre indicatif la répartition des combattants par type d'activité économique selon certains groupes politico – militaires. Ce graphique est un aperçu général des besoins des combattants.

**Figure 3 : Représentation graphique du profil socio – économique des zones du programme DDR**



Source : Rapport de Synthèse de l'étude socio – économique, mai 2010, page 25

Selon les résultats de l'étude socio - économique des zones d'intervention du programme DDR, les secteurs économiques présentés ci-dessous constituent des opportunités d'emplois et de relèvement économique pour les combattants et leur milieu dans le cadre de la réintégration :

**Intensification de la production agricole** : la mécanisation des activités agricoles (pompe d'irrigation, intensification de la culture attelée), le développement du maraîchage et le développement des cultures vivrières. Le maraîchage est un domaine à explorer même si ce secteur n'est pas encore bien développé, car il existe des débouchés commerciaux, surtout pour certaines cultures (tomate, oignon).

**Intensification de l'élevage** : l'élevage des bovins constitue également une opportunité économique importante, dans la mesure où la viande de bœuf ne parvient pas actuellement à satisfaire les besoins de consommation locale. L'élevage du bétail a toujours été considéré comme une activité strictement réservée aux pasteurs M'bororo, mais beaucoup d'agriculteurs se sont déjà lancés ou ont exprimé le désir de s'engager dans cette activité, notamment dans l'élevage des bovins.

**Promotion de la pisciculture** : la pisciculture constitue une opportunité économique pour la région en général, et notamment les préfectures de l'Ouham et la Vakaga qui ont des atouts considérables dans ce sous-secteur. A cet effet, il importe de développer la conservation et le transport des poissons vers d'autres régions et villes de la RCA, aussi bien que vers les pays limitrophes (le Tchad et le Soudan).

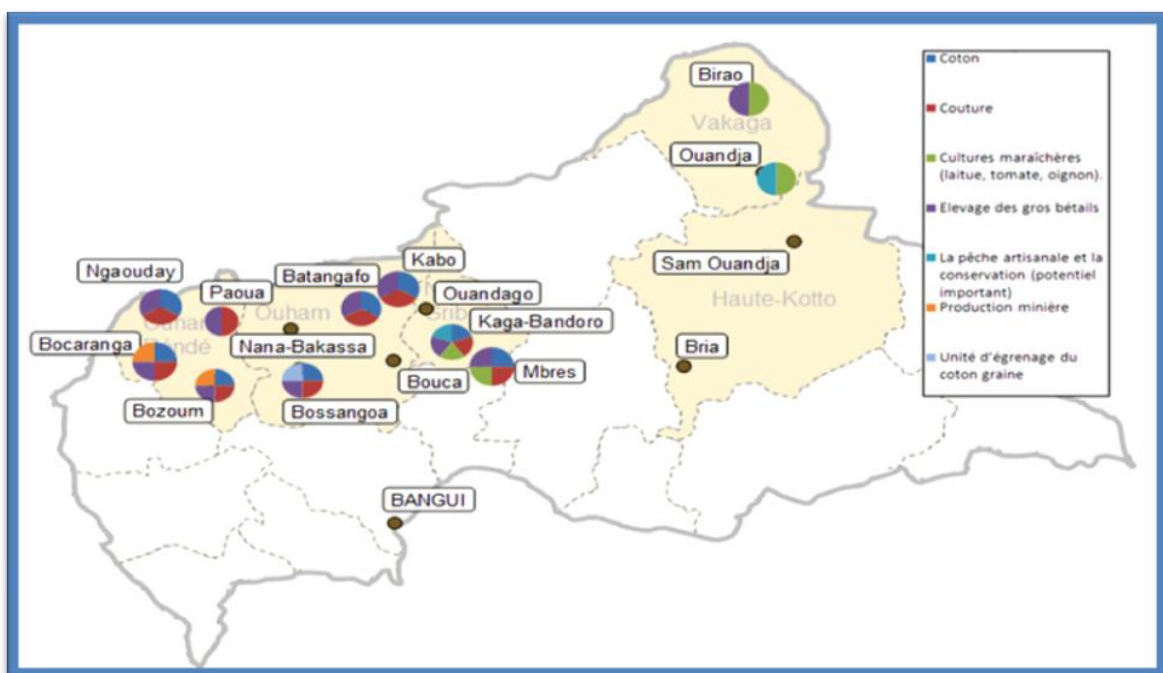
**Transformation des produits alimentaires :** aujourd'hui, il n'y a presque aucune unité de transformation de produits alimentaires. Les produits trouvés sur place et qui peuvent être transformés ou traités comprennent les légumes, les fruits, la viande, le poisson et le miel.

**Intensification de la production artisanale :** Les principales activités à développer dans ce secteur sont, notamment, la menuiserie, la forge, la savonnerie, la mécanique, la maçonnerie, la réparation de vélos et motos. Par ailleurs, la mécanique et la forge sont particulièrement en plein essor dans les zones d'intervention du programme, en raison du développement du métier de mototaxi (mécanique) et de la fabrication traditionnelle de charrues et autres matériels agricoles pour satisfaire la forte demande locale (forge). Aujourd'hui, la production artisanale locale arrive tant bien que mal à résoudre le problème de pénurie d'outils et d'équipements modernes.

**Création des structures d'épargne et de crédit :** les acteurs économiques, les groupements et les commerçants n'ont accès ni à une structure d'épargne, ni au crédit. Dans le but de soutenir les activités des producteurs et augmenter ainsi leur capacité de production, la création de structures d'épargne et de crédit est d'une importance capitale.

Cependant, il existe des particularités économiques par région. Ces opportunités spécifiques apparaissent sur la carte ci-dessous:

**Figure 4 : Cartographie des opportunités socio – économiques des zones du programme DDR**



Source : Étude Socio-économique dans l'Ouham-pendé, l'Ouham, la Nana-gribizi et la Vakaga en République Centrafricaine  
Mai 2010, p. 37

## **7. COORDINATION ET ETABLISSEMENT DES LIENS AVEC D'AUTRES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT**

---

La réintégration ne saurait être une activité isolée. Elle doit être liée à l'ensemble des activités de relèvement et de développement, prenant en compte non seulement les ex-combattants mais également l'ensemble des populations des zones d'accueil. Elle doit donc tenir compte non seulement des axes stratégiques du DSRP mais également des pôles de développement élaborés dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne ainsi que les programmes de relance économique et de réconciliation de la Banque Mondiale et des projets des autres partenaires.

Il s'agira de mener une consultation des partenaires et groupes de travail des Agences des Nations Unies pour arrimer le processus de la réintégration des ex-combattants aux programmes déjà opérationnels ou en cours de planification sur les questions d'urgence humanitaire et des questions liées au VIH/Sida, aux femmes combattantes et associées, aux droits de l'enfant, aux droits de l'homme, à la sécurité alimentaire, à la justice et justice transitionnelle, à la gouvernance, au développement économique, à la réduction des conflits et au renforcement de la paix, à travers des mécanismes participatifs et interactifs. Le programme « Pôles de développement » de l'Union Européenne est une opportunité de réinsertion et de réintégration des ex-combattants. Aussi, la stratégie devra en tenir compte afin d'envisager l'implication des ex-combattants dans les projets Pôles de développement. Ce travail permettra d'envisager une réponse globale et intégrée à la réintégration des ex-combattants et à l'appui au relèvement des communautés. Il s'agira donc ici pour le Ministère du DDR de :

- Créer un cadre de concertation et de coordination impliquant aussi bien les acteurs humanitaires au travers de l'approche de responsabilité sectorielle que les autorités et les structures locales, les différents départements ministériels concernés par la réintégration, les programmes bilatéraux ou multilatéraux, etc.
- Définir clairement les types de collaboration qui seront entretenus avec chaque acteur institutionnel et les activités à mener conjointement ;
- En matière de coordination certaines actions sont nécessaires, notamment :
- La cartographie des projets de relèvement en cours dans les zones ciblées par le processus DDR ;
- La mise en place d'une coordination entre les projets de relèvement et les projets de réinsertion communautaire ;
- La coordination avec les actions en cours dans les zones DDR de l'Union Européenne, la FAO et la Banque Mondiale.

Une telle coordination permettra de capitaliser et mettre en cohérence les interventions des partenaires.

## **8. INFORMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION**

---

Une stratégie d'information, de sensibilisation et de communication sera développée par un groupe de travail composé par des représentants du Ministère de la Communication, du DDR, des Affaires Sociales et des experts de BINUCA, du PNUD ainsi que d'autres partenaires de développement. Cette stratégie sera basée principalement sur les structures locales déjà existantes, notamment les Comités Locaux DDR.

Les informations seront claires, honnêtes et cohérentes sur le type d'assistance individuelle fournie aux ex-combattants, y compris les femmes combattantes, les femmes associées et la communauté de base en vue d'éviter de fausses perceptions et prévisions. La sensibilisation devra préparer aussi les communautés à recevoir les ex-combattants dans un esprit de réconciliation et de paix, et dans ce sens, elle est un catalyseur dans la poursuite de la consolidation de l'harmonie sociale et de la paix ainsi que de la cohésion sociale dans les communautés.

Parallèlement aux services conseils, orientation et information ciblés sur les ex-combattants individuels et les communautés, il est nécessaire d'établir une stratégie globale de communication. Cette stratégie aura principalement pour cibles :

- Les ex-combattants, avec des messages qui s'adressent aux femmes ex-combattantes, aux femmes associées aux forces et groupes armés, et aux handicapés ;
- La communauté d'accueil et les bénéficiaires de la communauté ;
- Les autorités locales;
- Le public en général.

Les autres catégories de personnes qui seront également concernées par les messages sont la société civile, les médias locaux et internationaux et la communauté internationale.

Les moyens de communication seront choisis en fonction des objectifs et des cibles de la communication et peuvent comprendre (1) le contact direct par les agents de terrain, les comités locaux DDR, les autorités locales, les représentants politiques et militaires des ex-combattants ; (2) la télévision, la radio nationale et locale ; (3) les brochures et les bandes dessinées; (4) les posters et les journaux. Il y aura aussi des possibilités de communiquer d'une façon interactive pour la transmission des idées et concepts figuratifs basés sur la culture locale, comme la musique, le théâtre, les événements culturels ou autres formes d'expression orale en usage dans la communauté.

## **9. PROCESSUS DE LA REINTEGRATION**

---

### **9.1. Validation des bénéficiaires et mise à jour de la base de données**

Après que les bénéficiaires aient passé le processus de désarmement et obtenu une carte de démobilisé, les noms des bénéficiaires potentiels seront soumis pour validation et intégration dans la base de données. Ceux qui ont déjà bénéficié d'un autre programme de réintégration ne seront pas éligibles. Les bénéficiaires seront informés sur leur éligibilité et ce seront seulement ceux-là qui bénéficieront du service de conseil et orientation.

### **9.2. Conseils, orientation et enquête sur les options de réintégration**

Le Pilier du programme de réintégration est le système de service d'information, conseil individuel et orientation, qui va assurer l'orientation des ex-combattants et les guider dans la vie civile. Ce processus commence pendant la démobilisation à travers la sensibilisation, et pendant toute la durée du processus. Des services en termes d'information, conseil individuel et orientation (IST/VIH-SIDA, violence basée sur le genre, droit de l'homme, etc.) seront fournis.

L'objectif du service de l'information est d'assurer que l'ex-combattant individuel comprend le processus de la réintégration et les opportunités porteuses de revenus offertes pour lui permettre de gagner sa vie, ainsi que gérer ses attentes. Ceci inclut les informations sur les opportunités d'emploi, la formation professionnelle, l'éducation, le projet à effet immédiat tels que les Travaux à

Haute Intensité de Main-d'œuvre, la micro finance, les cours d'alphabétisation, les projets agriculture ou autres projets générateurs de revenu et autosuffisance.

Il s'agira dans ce cadre d'assister les ex-combattants à identifier parmi plusieurs opportunités disponibles dans les communes de réinstallation, celles qui leur semblent les mieux appropriées à leurs besoins et capacités. Le service conseil se chargera, après le retour du combattant dans sa commune, de faciliter la réintégration sociale, l'accès aux services sociaux, spécialement la santé, l'éducation, et l'assistance pour résoudre les problèmes de la vie quotidienne et appuyer les initiatives génératrices de revenu.

Le service d'orientation implique que les ex-combattants soient renvoyés aux autres services internes ou externes au programme réintégration, selon les besoins. Les services internes pourraient inclure les visites médicales, l'assistance matérielle, ou les conseils. Les services externes pourraient inclure les services sociaux, l'éducation ou autres prestations communautaires d'appui, les opportunités d'emploi, les programmes de formation ou autres programmes de développement dans la région.

Ces services seront fournis par l'organe d'exécution en étroite collaboration avec les structures gouvernementales, et particulièrement les structures locales dont les capacités seront renforcées pour un effet plus durable. Le personnel impliqué dans ces activités sera formé par l'organe d'exécution.

### **9.3. Etablissement d'un profil définitif et des activités selon l'enquête**

En prélude au profil individuel des combattants lors du désarmement, le profilage des ex-combattants de manière global a été fait pendant l'étude socio-économique des zones affectées par les conflits armés. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un soutien technique du PNUD et a servi de base pour la conception d'un profil provisoire. Selon cette étude, l'âge moyen des combattants est en dessous de 29 ans et le niveau moyen d'éducation est généralement faible. Avant de rejoindre la rébellion, la plupart des combattants pratiquaient l'agriculture, mais beaucoup d'entre eux fréquentaient l'école. La majorité des combattants ont rejoint les mouvements armés pour l'auto-défense et la vengeance des parents victimes des actes de guerre.

La plupart des combattants souhaitent reprendre l'agriculture (y compris l'élevage) dans l'Ouham, l'Ouham-Pendé et la Nana-Gribizi, par contre dans la Vakaga, ils préfèrent surtout le commerce et la reprise des activités minières. Environ un quart des combattants souhaitent être intégrés dans les Forces Armées Centrafricaines (FACA).

L'étude socio-économique a aussi mis à profit une cartographie des opportunités économiques pour les combattants dont l'agriculture et l'élevage, la pêche, l'artisanat en sont les plus considérables. Du fait des compétences et expériences limitées des combattants, la formation professionnelle doit répondre au marché local, ainsi que l'accès aux micros finances.

Compte tenu de ces faiblesses et notamment de la faiblesse des marchés locaux, il conviendra de ne pas s'aventurer dans des programmes sophistiqués qui ne sont pas durables à long terme. Il s'agira donc de mieux explorer les possibilités et les opportunités pour aider ceux qui ont choisi l'agriculture d'une manière importante et innovatrice. Cela va accroître la durabilité du programme et les chances de succès des bénéficiaires de manière durable.

Pendant la phase de la planification, il est important que les ex-combattants et/ou leurs représentants participent d'une manière active, pour assurer l'appropriation individuelle et

communautaire du programme. Ceci va se dérouler à travers des visites de terrain ainsi que des discussions dans le Groupe de Travail sur la Réintégration mis en place par le Comité de Pilotage.

Une fois le questionnaire individuel complété suite à l'entretien avec l'ex-combattant, le profil sera mis à jour selon le choix d'activités exprimé. Ce choix sera confronté aux opportunités réalistes qui existent sur le terrain.

Une fois que les opportunités réalistes dans chaque région seront établies, les ex-combattants seront convoqués aux sites désignés pour choisir leurs activités de réintégration définitives. Les résultats vont permettre d'établir d'une manière détaillée le type et la taille des projets.

#### **9.4. Evaluation des capacités opérationnelles des partenaires potentiels pour la mise en œuvre du programme**

L'institution d'exécution, ensemble avec les organismes gouvernementaux, notamment le Ministère du DDR, établira une matrice de tous les partenaires potentiels qui peuvent contribuer à la mise en œuvre du programme DDR dans le domaine de la réintégration (autosuffisance et projets d'activités génératrices de revenus, projet à Haute Intensité de Main d'Œuvre/réhabilitation d'infrastructures, micro finance, formation professionnelle et autres programme d'éducation, y compris l'alphabétisation, projets d'agricultures, programmes IST /VHI-SIDA etc.) Dans cette matrice figurera une évaluation des capacités de gestion et de mise en œuvre des partenaires potentiels selon leur expérience, leur réputation, et leurs capacités de gestion financière, reporting, etc. Ces informations vont se baser sur une information déjà existante (OCHA, PNUD et l'étude socio-économique PNUD de mai 2010) et sur les enquêtes d'évaluation qui seront réalisées.

#### **9.5. Définition des critères pour la sélection des partenaires de mise en œuvre de la réintégration**

Les partenaires de mise en œuvre de la réintégration seront choisis en fonction des critères suivants retenus conformément aux standards internationaux en matière de DDR :

- Lien avec les types de projets et les objectifs du programme ;
- Capacités et résultats obtenus par l'organisation soumissionnaire ;
- Fortes capacités techniques de l'organisation ;
- Efficacité financière ;
- Participation des partenaires locaux ;
- Capacités à atteindre les résultats.

### **10. STRATEGIE DE SORTIE DU PROGRAMME DE REINTEGRATION**

---

Le calendrier de mise en œuvre du DDR étant limité, il est important de veiller à ce qu'une date butoir soit établie depuis le début du programme au stade de la planification. De même, il est nécessaire de planifier la transition entre le programme d'assistance et développement et le processus de consolidation de la paix en RCA et établir des liens étroits avec les autres partenaires impliqués dans ces programmes. Certains aspects et résultats du programme de réintégration doivent être maintenus au-delà de la durée de vie de l'opération DDR. Il est essentiel que tous les acteurs dans le programme respectent la date butoir établie. Tous les autres besoins et nécessités des bénéficiaires au-delà de cette date butoir pourront être adressés par les autres programmes d'assistance et de développement. Enfin, l'objectif du programme prévoit que les ex-combattants s'intègrent dans la communauté comme tous les autres citoyens sans aucune

différence entre eux. C'est sur cette réalité que devra se focaliser la pérennisation des acquis du programme au-delà de la période d'exécution, ce qui contribuera à renforcer la réconciliation nationale et permettra à toute la communauté de profiter de ces acquis.

## **11. ARRANGEMENT DE GESTION, ROLE ET RESPONSABILITE DES ACTEURS**

---

### **11.1. Le Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage est l'organe stratégique de coordination programmatique et opérationnelle pour la mise en œuvre du processus de DDR en RCA. Toute décision à l'égard de l'orientation et des lignes directrices pour le montage et la mise en œuvre du DDR en RCA sera prise au sein du Comité de Pilotage du DDR, présidé par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en RCA (RSSG). En l'absence du Représentant Spécial du Secrétaire Général, l'Adjoint du RSSG pourra assurer les fonctions de Président du Comité de Pilotage. Le Comité de Pilotage comprend des représentants du Gouvernement de la République Centrafricaine, des Groupes Politico-militaires signataires de l'APGL, des Nations Unies, et des partenaires financiers et techniques.

### **11.2. Le Comité de sélection des projets, appel à proposition et établissement des contrats**

Certains volets du programme pourront être exécutés par des ONG et autres organisations de mise en œuvre. Leur choix sera fait selon un processus compétitif d'appel à proposition de projet ou d'appel d'offre. Conformément aux standards DDR tels qu'ils ressortent des IDDRS, tous les fonds doivent être attribués sur la base des critères en lien directe avec les buts et objectifs du programme. Des Comités Locaux d'Approbaton des projets (CLAP) seront mis en place dans chaque zone DDR pour (1) examiner en détail la cohérence des projets proposés au but du programme et au profil des ex-combattants et (2) analyser si les organisations soumissionnaires répondent bien aux critères de sélection des partenaires de mise en œuvre de la réintégration. Ce Comité de sélection comprendra le Gouvernement représenté par le Ministère du DDR, le BINUCA, le PNUD, la Banque Mondiale et l'Union Européenne et éventuellement d'autres organisations stratégiques qui seront impliquées dans le processus. L'accord pour le choix d'une organisation se fera par consensus.

Le Comité de sélection travaillera sous le contrôle et la supervision du Comité de Pilotage.

Dans le cadre des projets parallèles, les bailleurs de fonds peuvent appliquer leurs propres modalités de sélection des projets et d'appel à proposition.

### **11.3. Le Ministère du DDR**

Le Ministère du DDR a un rôle primordial dans la coordination de la réintégration en collaboration avec d'autres Ministères impliqués dans le processus. Conformément au Décret n° 10.290 du 02 Novembre 2010, il est chargé « de la mise en œuvre opérationnelle de l'Accord de Paix Global de Libreville du 21 Juin 2008 entre le GoRCA et les Groupes Politico – Militaires dans le cadre de la consolidation de la paix et de la démocratie ». Il appartiendra également au Ministère du DDR d'identifier les projets communautaires à mettre en œuvre, leur modalité de financement ainsi que les partenaires de mise en œuvre.

Le Ministère du DDR aura surtout un rôle de coordination et de suivi des bénéficiaires du processus DDR. La coordination doit être assurée à un niveau étatique mais aussi entre différents partenaires non étatiques impliqués, afin d'assurer une participation des ex - combattants dans des projets de développement en cours de réalisation. La cohérence dans le système de référence et de suivi est nécessaire pour permettre l'implication des bénéficiaires dans des projets en cours d'exécution. Pour prendre en compte les besoins de la réintégration individuelle et communautaire, et s'assurer que les thématiques transversales sont incluses, le Ministère du DDR doit faire un plaidoyer auprès de différentes autorités nationales et/ou internationales. Dans ce domaine, le Ministère devra coordonner les rencontres interministérielles et inter-partenaires dans le domaine de la réintégration des ex-combattants DDR, pour s'assurer que toutes les questions de la réintégration sont traitées dans le meilleur intérêt des bénéficiaires.

#### **11.4. Organe de gestion du programme**

Pour assurer une mise œuvre efficace et transparente de la réintégration selon les IDDRS, il sera nécessaire de confier la gestion à une structure dont les compétences et expériences sont avérées dans le domaine de la réintégration en vue d'offrir des garanties pour une exécution équitable et durable au profit des bénéficiaires et des communautés. L'organe de mise en œuvre aura pour tâches la programmation technique, la mise en œuvre opérationnelle, le suivi et le contrôle interne du programme. Cet organe sera géré par un Coordonateur National proposé par le Ministère du DDR et travaillera sous le contrôle du Comité de Pilotage.

L'organe de gestion sera composé du Ministère en charge du DDR, du PNUD, du BINUCA, de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de la MICOPA X et des Groupes Politico – Militaires et autres partenaires au développement.

En cas de besoin, le maître d'œuvre pourra s'adjoindre une assistance technique. Cette assistance technique pourra être mise en place soit ponctuellement soit durant toute la durée du programme. Son rôle sera d'apporter un appui dans le cadre de (i) renforcement des capacités de la structure de mise en œuvre en matière de réintégration globale incluant toutes les composantes du programme et les problématiques transversales ; (ii) renforcement dans le domaine technique et administratif lié à la gestion financière, la passation de marchés, le suivi et l'évaluation, etc. (ii) appui à la coordination et à la mobilisation des ressources financières.

Cette assistance devra veiller à ce que toutes les interventions soient conformes aux standards internationaux du DDR.

#### **11.5. Coordination régionale**

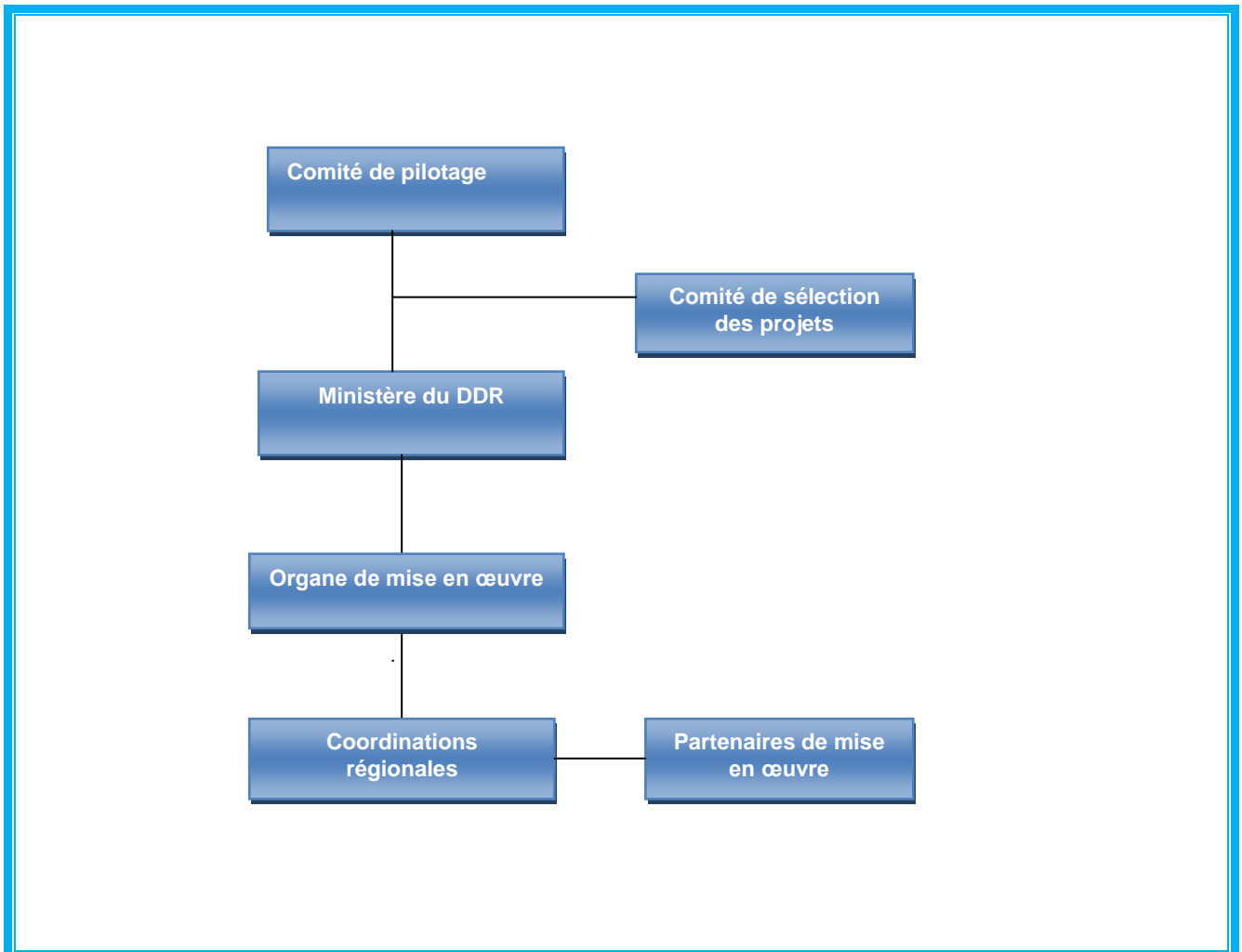
L'agence d'exécution du programme devra disposer des structures décentralisées de mise en œuvre en termes de coordination régionale ou bureaux régionaux composées des experts et agents de terrain qui joueront un rôle de facilitation et d'accompagnement social des bénéficiaires. Ces structures décentralisées seront chargées de :

- La planification opérationnelle et l'exécution du programme ;
- La gestion administrative et la coordination des activités des partenaires de mise en œuvre ;
- Le suivi et l'évaluation des activités sur le terrain.

### 11.6. Les partenaires de mise en œuvre

Les partenaires de mise en œuvre du programme sont chargés de l'exécution du programme sur le terrain. Ils sont sélectionnés selon les critères définis dans le présent document. Ces partenaires peuvent être des ONG, des Centres de formation et des services techniques de l'Etat.

**Figure 5 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre du programme**



## 12. RESSOURCES FINANCIERES

Conformément au document de projet du programme DDR, le budget de la réinsertion et de la réintégration se présente selon le tableau ci - après :

Description	Nbre d'unité	Cout unitaire	Nbre de mois	Cout total	PBF	BCPR/PNUD	RCA –CEMAC	CE	Commentaires
<b>Activités:Réinsertion</b>									
Complément kits de réinsertion	8 000,00	100		800 000,00	0	0	800 000,00		
Réhabilitation Routes/Ponts	15	150 000,00		2 250 000,00	0	0	2 250 000,00		
Réhabilitation Écoles	15	50 000,00		750 000,00	0	0	750 000,00		
Réhabilitation Centres de santé	15	100 000,00		1 500 000,00	0	0	1 500 000,00		
Alimentation	8 000,00	25		1 200 000,00	0	0	1 200 000,00		
Renforc.Capa.Prestataires serv.		10 000,00		50 000,00	0	0	50 000,00		
Formation beneficiaires				2 000 000,00	0	0	2 000 000,00		
<b>Sous total Activités Réinsertion</b>				<b>8 550 000,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 550 000,00</b>		
<b>Activités: Reintegration</b>									
Agriculture/ Pêche/Formation Professionnelle (CE)	8 000,00	949,12		7 592 944,00	0	0	0	7 592 944,00	
Composantes locales Suivi-Eval	100	300		360 000,00	0	0	360 000,00		
Réintégration corps de métiers	1 000,00	1 500,00		1 500 000,00	0	0	1 500 000,00		
Projets communautaires	30	50 000,00		1 500 000,00	0	0	1 500 000,00		
<b>Sous total Activité Réintégration</b>				<b>10 952 944,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 360 000,00</b>	<b>7 592 944,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>19 502 944,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 910 000,00</b>	<b>7 592 944,00</b>	

### 12.1. Ressources disponibles

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du DDR, la Commission Européenne a alloué un montant total de 2.25 millions d'euros qui a permis la mise en œuvre d'un projet de réinsertion agricole dans les communautés d'accueil des ex – combattants. Dans le cadre d'un projet d'appui à la stratégie de réintégration des ex - combattants, un montant équivalent à 3 millions d'euros est disponible pour la zone Nord- Ouest.

Dans le cadre de la synergie avec d'autres projets, il est à signaler que la Banque Mondiale va mettre en œuvre un projet de relèvement communautaire dans la zone du programme DDR pour un montant de 8,6 millions de dollars USD. Ce projet a pour objectif d'assurer l'accès des communautés du Nord de la République Centrafricaine affectées par les conflits armés aux services sociaux de base et créer des opportunités économiques locales.

La participation financière du Gouvernement est définie dans le document de projet DDR.

### 12.2. Ressources à rechercher

Le gouvernement avec l'appui de ses partenaires mettra en place une stratégie de mobilisation des ressources auprès des partenaires financiers pour rechercher des fonds supplémentaires sous forme d'appui au développement des communautés des zones post – conflits. Les fonds à rechercher concerneront les lignes des activités suivantes :

Sources de financement	Activités
A rechercher	Projet de réintégration agricole des ex - combattants
A rechercher	Projet d'Appui aux communautés affectées par les conflits

### 12.3. Modalités de gestion financière

Les modalités de gestion financière seront établies conjointement entre le ministère du DDR, les bailleurs de fonds et les partenaires d'exécution conformément aux standards internationaux du DDR et en application des règles imposées par les bailleurs de fonds. Ces modalités doivent permettre d'établir un mécanisme de gestion financière rigoureuse pour assurer l'efficacité, la transparence et la traçabilité dans l'allocation et l'utilisation des fonds.

## 13. GESTION DE L'INFORMATION, REPORTING, SUIVI ET EVALUATION

### 13.1. Gestion de l'information

Le système de gestion de l'information sera la principale source d'informations pour le suivi des indicateurs. Ces informations qui seront périodiquement mises à jour en fonction de l'évolution du programme seront stockées dans une base de données. Le suivi de ces indicateurs prendra en compte les principaux aspects du programme tels que :

- % des ex-combattants ayant reçu une formation professionnelle ;
- % des ex-combattants ayant opté pour l'agriculture ;
- % des ex-combattants ayant intégré les Forces de Défense et de sécurité ;
- % des ex-combattants n'ayant reçu aucune assistance ;
- Perception des communautés d'accueil des ex-combattants suite à leur réintégration ;
- % des ex-combattants ayant reçu une aide de création d'emploi ;
- Nombre d'infrastructures de base réhabilitées ;
- % des ex-combattants intégrés dans des projets de développement locaux ou à base communautaire ;
- Incidence de la violence dans les secteurs de retour des ex combattants ;
- % des groupes à besoins spéciaux impliqués dans le programme ;
- Les changements dans la sécurité des collectivités ;
- L'achèvement et la rapidité des services de soutien ;
- La qualité des services de soutien fournis aux bénéficiaires directs et aux collectivités.

### 13.2. Reporting, suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation contribueront de manière déterminante à l'efficacité du programme et permettra de tirer les enseignements du processus en vue d'assurer la transparence dans la mise en œuvre de la réintégration. Pour cela, un mécanisme de suivi et évaluation participatif et interactif sera mis en place et le rôle et les responsabilités des composantes de ce mécanisme seront clairement définis.

En fonction des rôles et responsabilités des membres ainsi définis, un cadre de suivi et évaluation du programme clair, simple comportant des indicateurs pertinents et mesurables des effets et résultats du programme, sera élaboré en vue de permettre de mesurer les impacts sociaux, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité de la réintégration.

Un plan de suivi sera mis en place pour permettre de collecter les données, de les analyser afin de produire des rapports périodiques sur l'évolution du programme. Ce plan devra fournir des indicateurs pertinents pour mesurer les effets et impact du programme et le progrès réalisé vers l'accomplissement des résultats en termes quantitatifs /ou qualitatifs. Ils devront être développés ensemble avec la définition des activités, des effets et de l'impact du programme en indiquant les cibles et sources d'information.

Le cadre de suivi et évaluation de la stratégie comprendra deux ensembles fondamentaux d'indicateurs : (1) les indicateurs d'évaluation des processus internes et (2) les indicateurs d'évaluation externe de l'impact.

Les indicateurs d'évaluation des processus internes auront pour objectif de mesurer :

- L'EFFICIENCE (la plus value par rapport aux ressources investies) ;
- L'EFFICACITE (le niveau de réalisation des résultats et des effets escomptés) ;
- LA PERTINENCE (dans quelle mesure le programme répond aux problèmes prioritaires, surtout selon la perception des acteurs impliqués ?) ;
- LA DURABILITE (les solutions sont-elles pérennes?) ;
- LES IMPACTS SOCIAUX (est-ce que les interventions promeuvent la paix, la démilitarisation, la stabilité, la cohésion sociale, la sécurité communautaire, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes, etc.).

Dans ce Cadre de suivi et évaluation, la périodicité des rapports (mensuel, trimestriel, annuel) et des évaluations (à mi-parcours, interne, externe, annuelle, finale ou ex-post) sera précisée en fonction des parties prenantes au programme (rapport des visites de terrain/microprojets, rapport au Bailleurs, rapport des partenaires de mise en œuvre, rapports de l'unité d'exécution du programme).

Des missions conjointes périodiques de suivi de la mise en œuvre des projets et d'évaluation des impacts de la réintégration des ex-combattants seront réalisées et les informations fournies au travers des rapports partagés avec tous les partenaires.

Tous les rapports d'activités et d'évaluation seront utilisés pour renseigner les indicateurs ainsi définis dans la base de données.

Le suivi et l'évaluation du programme se feront conjointement avec les partenaires en relation avec les Bureaux de terrain, notamment à travers les agents communautaires en charge de suivre les bénéficiaires et les activités qu'ils exercent. Cette activité sera menée à partir des rapports narratifs et financiers mais également à travers des enquêtes d'opinion et des visites de terrain.

Le programme investira également sur le renforcement des capacités locales en matière de suivi et évaluation en utilisant des méthodes participatives et de formation des formateurs à destination des bénéficiaires et des partenaires locaux afin de fournir des services de qualité en matière de suivi et d'évaluation et contribuer à l'atteinte des résultats.

## 14. ANNEXES

### 14.1. Matrice des actions prioritaires

Composantes	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires	Responsables
<b>Travaux à Haute Intensité De Main d'Œuvre</b>	<i>Réussir une transition sans heurt entre la démobilisation et la réintégration grâce à la mise en œuvre des THIMO.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information /sensibilisation et communication sur la stratégie de réintégration, la cohabitation entre ex-combattants et communautés d'accueil, le VIH/SIDA et les violences faites aux femmes et aux personnes vulnérables;</li> <li>- Elaboration d'une cartographie d'emploi pour la réinsertion communautaire</li> <li>- Mise en place et exécution des projets stop gaps / Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre avec une participation communautaire adéquate à base élargie, en toute responsabilité et transparence ;</li> <li>- Suivi des projets communautaires "stop gaps"</li> </ul>	Gouvernement centrafricain
	<i>Renforcer le capital social à travers l'implication conjointe des ex-combattants et des communautés dans la mise en œuvre de la réintégration.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information /sensibilisation et communication sur l'approche communautaire et le relèvement communautaire ;</li> <li>- Organisation des foras de réconciliation et de consolidation de la paix ;</li> <li>- Organisation des activités sportives.</li> </ul>	Gouvernement centrafricain
<b>Réintégration économique</b>	<i>Appuyer la relance de l'économie dans les zones DDR avec la participation des ex-combattants et des communautés et renforcer les capacités techniques des producteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des organisations locales ;</li> <li>- Renforcement des capacités techniques, financières et matérielles</li> </ul>	Organe de gestion

	<p><b><i>dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage et de l'artisanat.</i></b></p>	<p>des organisations paysannes, en vue de l'intensification de la production agricole, vivrière, maraîchère et de rente (manioc, mil, tomate, oignon, coton etc.), de l'élevage, de la pisciculture et de l'artisanat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des activités économiques grâce à l'introduction de l'industrialisation pour la transformation de produits locaux (coton ou produits alimentaires) ;</li> <li>- Mise en place des microprojets ou micro-entreprises à travers la micro-finance, permettant la création de structures d'épargne et de crédit ;</li> <li>- Appui à la commercialisation des produits locaux.</li> </ul>	
	<p><i>Réhabiliter les infrastructures et réactiver les services sociaux de base</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation ou construction des infrastructures sociales de base : écoles pour la scolarisation des enfants, centres, marchés et routes</li> </ul>	<p>Organe de gestion</p>
	<p><i>Promouvoir un meilleur accès aux ressources naturelles et un partage juste et équitable des bénéfices tirés de leur exploitation.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des structures communautaires à gérer les ressources locales de la biodiversité ;</li> <li>- Sensibilisation sur les textes juridiques réglementant l'accès aux ressources naturelles et de partage des bénéfices ;</li> <li>- Mise en place d'un mécanisme efficace et décentralisé au niveau local, de partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources de la biodiversité (taxes cynégétiques, etc.) ;</li> <li>- Renforcement des capacités des communautés en matière de prévention et gestion des catastrophes</li> </ul>	<p>Organe de gestion</p>

		<p>naturelles, inondations, feux de brousse, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des ex-combattants et les communautés dans la lutte contre le braconnage et les catastrophes naturelles.</li> </ul>	
	<i>Augmenter l'accès des populations des anciennes zones de conflit aux ressources de la micro-finance</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation / mise en place des structures de micro –finances</li> </ul>	Organe de gestion
<b>Réintégration sociale</b>	<i>Renforcer le civisme et la paix et promouvoir la réconciliation, la prévention des conflits et les droits humains</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de supports de communication et documents didactiques sur l'Etat de droit et la citoyenneté</li> <li>- Campagnes de sensibilisation des différentes parties prenantes au niveau central et local et soutien à des événements ludiques et sportifs entre les communautés sur le civisme, la citoyenneté et la paix</li> <li>- Soutien à l'organisation d'assemblées générales de pardon et de réconciliation</li> <li>- Organisation de séminaires intercommunautaires au profit des jeunes et des leaders d'opinion sur les défis du développement régional et local</li> <li>- Mise en place, /la réhabilitation des structures d'éducation communautaires pour l'alphabétisation et l'éducation civique</li> <li>- Formation des leaders communautaires, femmes et membres des organisations de paix sur la prévention et résolution pacifique des conflits</li> <li>- Conception et diffusion sur les antennes des médias nationaux</li> </ul>	Organe de gestion

		<p>d'émissions de paix et de réconciliation dans les langues locales et nationale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place/réhabilitation des mécanismes traditionnels de gestion des conflits</li> <li>- Formation des leaders communautaires sur les questions de la gouvernance locale et développement local, des droits humains et du civisme</li> <li>- Renforcement des capacités des mécanismes communautaires à identifier, gérer et prévenir les menaces immédiates à la sécurité humaine et aux contraintes infrastructurelles</li> <li>- Formation commune de base polyvalente sur le civisme et l'action coopérative</li> <li>- Sensibilisation, conseil et suivi médicaux sur le IST - VHI/Sida</li> </ul>	
	<p><i>Développer et mettre en œuvre une stratégie de création d'emplois/activités génératrices de revenus</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des ex-combattants et de la communauté au travers de leurs organisations ;</li> <li>- Création d'emplois à travers le financement de microprojets générateurs de revenus, ainsi que les initiatives de projets communautaires priorités par la communauté elle-même</li> </ul>	<p>Organe de gestion</p>

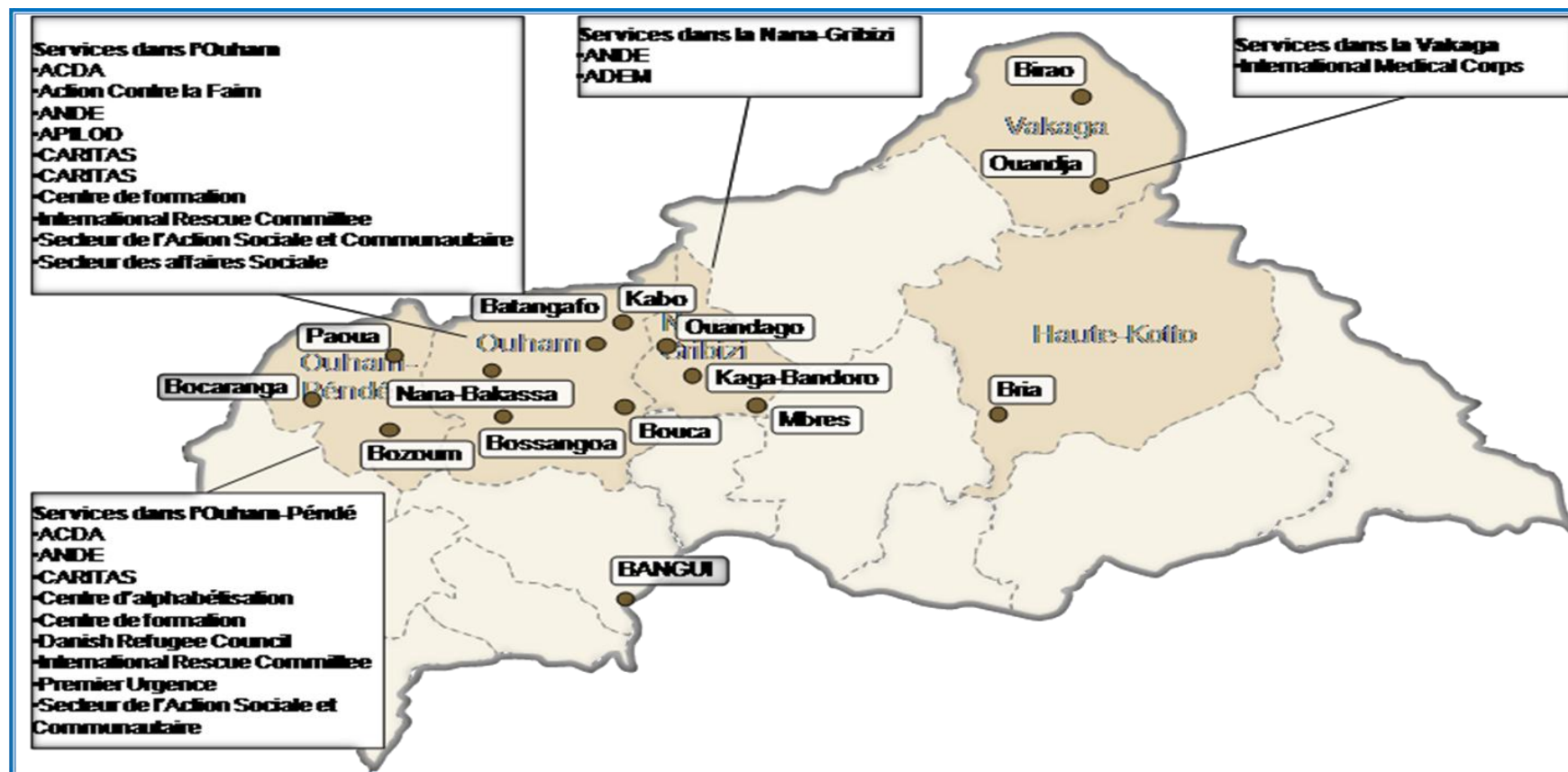
<b>Réintégration dans les Forces de Défense et de Sécurité et lien avec la réforme du secteur de la sécurité</b>	<i>Etablir un lien entre la réintégration des ex - combattants et la RSS et mettre en place un Groupe de travail technique pour la réintégration des ex – combattants dans les Forces de Défense et de Sécurité (Police, Forces Armées Centrafricaines, Douanes, Eaux et Forêts, etc.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un groupe thématique chargé de proposer des orientations stratégiques et techniques pour la réintégration dans les FDS.</li> <li>- Renforcement de la justice de proximité et de transition, de l'état de droit ainsi que de la sécurité communautaire ;</li> <li>- Soutien et plaidoyer pour l'avancement de la réforme du cadre législatif en matière d'armes légères et de petit calibre.</li> <li>- Etablissement d'une liaison technique constante entre le programme de la RSS et celui du DDR en vue de développer et exploiter les synergies</li> </ul>	Organe de gestion
<b>Réintégration politique</b>	<i>Mettre en place un plan d'intégration des ex-combattants dans les structures étatiques.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination ou confirmation dans les fonctions des Présidents ou membres de la Délégation Spéciale dans les communes occupées par les Groupes politico-militaires pour faciliter l'accueil des ex-combattants ;</li> <li>- Nomination de certains responsables politico-militaires dans les fonctions de délégués régionaux DDR, coordonnateurs régionaux, chargés de missions au Ministère chargé du DDR et autres postes de responsabilité politique.</li> <li>- Redéploiement des services techniques publics dans les zones du programme en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat.</li> </ul>	Organe de gestion

	<i>Restaurer les institutions et les appareils étatiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du secteur sécuritaire (assurer le rétablissement de la loi et l'état de droit avec présence de la police, des militaires et des juges, pour accompagner la réinsertion des démobilisés) ;</li> <li>- Redéploiement des fonctionnaires de l'administration publique à leur poste (professeurs, personnel de santé, représentants des différents ministères) ;</li> <li>- Participation communautaire à la bonne gouvernance (à travers les comités villageois, les leaders communautaires, les conseils de familles, les conseils de clans, les associations locales) ;</li> <li>- Sensibilisation et définition des mesures sur la lutte contre la corruption (mettre fin à la culture de l'impunité, en rétablissant les prérogatives de la justice et des dispositifs pénitentiaires dissuasifs).</li> </ul>	Organe de gestion
<b>Genre et réintégration</b>	<i>Réintégrer les ex-combattants en tenant compte des besoins sexo – spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des communautés sur la dimension genre, la sécurité humaine et le VIH/ SIDA</li> <li>- Appui et consolidation des capacités des organisations féminines à participer aux activités de paix et de réconciliation.</li> </ul>	Organe de gestion
	<i>Développer des projets liés aux besoins sexo-spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des parties aux diverses répercussions d'un processus de DDR sur les combattants, les sympathisants et les personnes à charge, tant de sexe féminin que masculin.</li> <li>- Identification des différents besoins des femmes, des hommes, des filles</li> </ul>	Organe de gestion

et des garçons selon leurs rôles spécifiques;

- Evaluation du marché du travail qui présente les diverses options d'emploi et les opportunités du marché qui s'offrent aux hommes et aux femmes
- Mise en place des dispositions pour les besoins de santé spécifiques des femmes, y compris les besoins liés à la reproduction

## 14.2. Cartographie des services d'appui dans les zones de mise en œuvre du programme



Source : *Étude Socio-économique dans l'Ouham-pendé, l'Ouham, la Nana-Gribizi et la Vakaga en République Centrafricaine, mai 2010, page 86*

**Adopté par le Comité de Pilotage, le 08 juillet 2011**

**Ont signé :**

**Le Président :**

**M. Bo SCHACK**

Représentant Spécial adjoint du Secrétaire  
Général des Nations Unies en RCA, chef du BINUCA

**Signature**

---

**Le 1<sup>er</sup> Vice  
Président**

**Jean - Jacques DEMAFOUTH**

Président de l'Armée Populaire pour la Restauration  
de la Démocratie (APRD)  
Représentant des Groupes Politico – Militaires,  
Signataires de l'Accord de Paix Global de Libreville

**Signature**

---

**Le 2<sup>ème</sup> Vice  
Président**

**Le Général de Corps d'Armée  
Xavier Sylvestre YANGONGO**

Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé  
du Désarmement, de la Démobilisation, de la Réinsertion  
des Ex –Combattants et de la Jeunesse Pionnière Nationale

**Signature**

---



*Stratégie Nationale de Réintégration des Ex – Combattants  
des Groupes politico – Militaires signataires de l'Accord  
de Paix Global de Libreville*

***République Centrafricaine - Bangui, juillet 2011***